



# Bulletin Officiel

N°6326 Jeudi 01 Avril 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 3-5

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 6

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 7

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 8

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 9

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 10

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB- 11-12

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB- 13-15

### APPEL À CANDIDATURE

TPR : ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 16-20

### PLAFONNEMENT DE LA COMMISSION DE DEPOT ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE 21

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL – 2021-01 22-25

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (mise à jour en date du 31/03/2021)

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-
- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV  
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

---

2021 - AC - 010

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992  
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 16 avril 2021 à 8h30, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale-les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2021- AS -0222

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997  
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 16 avril 2021 à 9h30, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale-les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2021- AS -0223

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 19 mars 1999  
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 16 avril 2021 à 9h45, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale-les Berges du Lac- 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Renouvellement du mandat d'un d'administrateur,
- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

2021- AS -0224

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
Siège social: 1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

Les actionnaires de UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le vendredi 16 avril 2021 à 10h, à la « Maison de l'Entreprise » siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sise à l'avenue principale- les Berges du Lac -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020,
- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et affectation des résultats,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement de mandats d'administrateurs,
- Fixation des jetons de présence,
- Questions diverses

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au service Back Office Titres de l'UBCI : 64, Avenue Habib Bourguiba- Megrine.

---

2021- AS -0225

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Les actionnaires de l'**Union Internationale de Banques (UIB)**, Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°2708Q, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **à distance, le vendredi 16 Avril 2021 à 10 heures – rue du Lac Turkana, les berges du lac, 1053 Tunis – en mode visioconférence via la plateforme créée à cet effet**. Les modalités de tenue des travaux de ladite assemblée à distance sont dictées par la crise COVID-19.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;
8. Nomination et/ ou renouvellement de mandats d'administrateurs ;
9. Nomination et/ou renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes ;
10. Fixation du montant des jetons de présence ;
11. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires ;
12. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire, ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, téléchargeable sur le Site de l'UIB, rubrique « Espace Actionnaires» [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn) **suite à inscription et obtention des codes d'accès**. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social - Département Titres UIB - et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir téléchargeable sur le Site de l'UIB rubrique « Espace Actionnaires» [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn) **suite à inscription et obtention des codes d'accès**. Ce Pouvoir devra être déposé au siège social « Département Titres UIB » et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée, mis à la disposition des actionnaires, sont téléchargeables sur le site de l'UIB rubrique « Espace Actionnaires» [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn) suite à inscription et obtention des codes d'accès et disponibles au siège social - Département Titres UIB - pendant les délais légaux.

Les actionnaires doivent s'enregistrer sur le site de l'UIB pour avoir accès aux documents de l'Assemblée. Les questions des actionnaires relatives à ces documents sont à poser sur ladite plateforme jusqu'à trois jours avant la date tenue de l'assemblée. Les actionnaires peuvent suivre en direct l'assemblée sur la plateforme et interagir en « live » lors des débats.

Aussi, il est mis à la disposition des actionnaires un « formulaire unique de vote par correspondance » téléchargeable sur le Site de l'UIB rubrique « Espace Actionnaires » [www.uib.com.tn](http://www.uib.com.tn) suite à inscription et obtention des codes d'accès. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il ne sera tenu compte que des votes – par correspondance – reçus par l'UIB avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire. Le vote par correspondance doit être adressé à l'UIB par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

---

2021- AS -0226

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**  
Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2021.

**PREMIERE RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.*

*En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2020.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**DEUXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**TROISIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2020, qui s'élève à **61 619 637,463 TND** majoré du report à nouveau positif de **110 340 946,294 TND**, soit au total **171 960 583,757 TND** comme suit :*

<i>-Réserve pour réinvestissement exonéré</i>	<i>214 500,000 TND</i>
<i>-Réserve Ordinaire</i>	<i>140 000 000,000 TND</i>
<i>-Fonds social</i>	<i>1 000 000,000 TND</i>
<i>-Dividendes</i>	<i>24 192 000,000 TND</i>
<i>-Report à nouveau</i>	<i>6 554 083,757 TND</i>

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**QUATRIEME RESOLUTION :**

*Après avoir pris connaissance du « rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale relatif à la gestion de l'UIB », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :*

- *La Société Générale représentée par Madame Véronique de La Bachelerie*
- *Kamel Néji*
- *Laurent Goutard*
- *Mohamed Ali Ayed*
- *Habib Bouaziz*
- *Emna Kallel*
- *Mohamed Salah Souilem*
- *Eric Wormser*

*Les Administrateurs, ainsi nommés, exerceront leurs fonctions d'administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**CINQUIEME RESOLUTION :**

*Le mandat des Commissaires aux Comptes étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de :*

- *de renouveler le cabinet Finor représenté par Monsieur Walid Ben Salah en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.*
- *de nommer le cabinet EY AMC représenté par Monsieur Noureddine Hajji en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**SIXIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **250.000 dinars** à titre de jetons de présence pour l'exercice 2020.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**SEPTIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales, au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.*

*L'AGO autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2021.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**HUITIEME RESOLUTION :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.*

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

2021-AS -0227

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIE PROFILES D'ALIMUNUIMs.**

**TPR SA**

Siège social : Rue des Usines Z.I Sidi Rezig – 2033 Mégrine

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR  
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA TPR**

**Objet**

L'article 38 du règlement général de la Bourse impose aux sociétés cotées sur le marché principal l'obligation de désigner au sein de leur conseil d'administration durant la période de séjour de leurs titres sur le marché principal, un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société TPR se propose de désigner, par voie d'appel à candidature, un administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour siéger à son Conseil d'Administration.

A cet effet, la société TPR informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voix d'élection lors de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

**Critères d'éligibilité :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la TPR ne dépassant pas 0,5% pour les personnes physiques et 5% pour les institutionnels ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Etre, obligatoirement, une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint:
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la TPR ;

- Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société filiale du Groupe TPR ;
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant,...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société exerçant dans le secteur de l'Aluminium.
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la TPR ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne peuvent être candidat :
  - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
  - Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre du public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
  - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
  - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

### **Constitution du dossier :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la TPR et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une attestation récente de propriété d'action délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires (AFC ayant son siège social sise au Carre de l'Or - Les Jardins du Lac 2 - Tunis 1053).Le curriculum vitae détaillé et accompagné des copies des diplômes et justificatives de l'expérience professionnelle;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter.

**Date limite de dépôt de candidature :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE « TUNISIE PROFILES D'ALUMINIUM TPR-SA » et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la TPR».

Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social au plus tard le **16 Avril 2021**, soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sis à la Rue des Usines Z.I Sidi Rezig 2033 Mégrine au plus tard le **16 Avril 2021** (le cachet de la poste faisant foi).

- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

---

*(\* )Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom : .....
- N° CIN/RNE : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : Fixe ..... GSM .....
- Email : .....
- Profession/Activité : .....
- Formation académique du candidat :  
.....  
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....  
.....  
.....

Signature légalisée

---

*(\* )Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

- Je soussigné : .....
- Nom & Prénom/ Raison sociale : .....
- N° CIN/RNE : .....
- Adresse : .....

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE « TUNISIE PROFILES D'ALIMINUIM TPR », déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ;**
- **Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. sont sincères et exactes**

Signature légalisée

---

*(\* )Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PLAFONNEMENT DE LA COMMISSION DE DEPOT ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE D'INVESTISSEMENT**

**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**  
Fonds Commun de Placement de Catégorie Obligataire  
Agrément du CMF n°64-2014 du 23 décembre 2014  
Adresse : 5 rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

**Plafonnement de la commission de dépôt**

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE informe le public et les porteurs de parts que la commission du dépositaire AMEN BANK fixée initialement à 0,15% HT de l'actif net l'an avec un minimum de 5 000 dinars HT par an sera plafonnée à un maximum de 15 000 dinars HT par an.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 8 avril 2021.**

**Modification de la composition du comité d'investissement**

Le conseil d'administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 11 mars 2021, a décidé de désigner Monsieur Karim SOUIDI en tant que membre du comité d'investissement du fonds.

Ainsi, le comité d'investissement du FCP sera composé des membres suivants :

- M. Ghassen BELHADJ JRAD : Directeur Général de SMART ASSET MANAGEMENT
- M. Jaleddine HENCHIRI : Président du Conseil d'Administration de SMART ASSET MANAGEMENT
- M. Ahmed BEN JEMAA : Directeur de la Gestion chez SMART ASSET MANAGEMENT
- M. Karim SOUIDI : Gestionnaire du portefeuille du fonds chez SMART ASSET MANAGEMENT

Le prospectus de « FCP SMART EQUILIBRE » mis à jour sous le numéro 15-0922/A001 en date du 31 mars 2021 tenant compte des modifications précitées et des modifications entrées en vigueur le 4 janvier 2021, ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la société SMART ASSET MANAGEMENT sise au 5, rue Mustapha Sfar - 1002 Tunis Belvédère.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**ARAB INTENATIONAL LEASE**

**Groupe BTK**

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars

Siège social : 11, Rue Hédi Nourira - 1001 TUNIS-

Identifiant unique: N° 0578857A

**Emission d'un emprunt obligataire**

**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**« AIL 2021-01 »**

**De 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 de dinars**

**Prix d'émission : 100 dinars**

**1. Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab International Lease réunie le **15/03/2021** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant au maximum de 60 millions de dinars, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société Arab International Lease, s'est réuni le **22/03/2021** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars selon les conditions suivantes :

<i>DUREE</i>	<i>TAUX D'INTERET</i>	<i>AMORTISSEMENT ANNUEL</i>
<b>5 ans</b>	<b>9,8% brut l'an</b>	<b>Annuel constant par 1/5 à partir de la 1<sup>ère</sup> année</b>

**2. Renseignements relatifs à l'émission**

✓ **Montant :**

L'emprunt obligataire « AIL 2021-01 » est d'un montant de 15 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 millions de dinars divisé en 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant souscrit du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **29/03/2021** auprès de MAC SA, Intermédiaire en Bourse et seront clôturées au plus tard le **02/04/2021**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit 200 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission au **02/04/2021** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par Arab International Lease à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires à l'exploitation.

**3. Caractéristiques des titres émis :**

- **Dénomination de l'Emprunt** : « AIL 2021-01 ».
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des Titres** : Nominative.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.  
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.  
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **02/04/2021**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 9,80 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis et à une durée unique de 5 ans.

- ***Amortissement et remboursement :***

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/04/2026**.

- ***Prix de remboursement :*** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

- ***Païement :***

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/04/2022**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **02/04/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ***Taux de rendement actuariel :***

- ✓ ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :***

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,8% l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

***Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt***

- ✓ ***Durée totale***

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

- ✓ ***Durée de vie moyenne***

La durée de vie moyenne de l'emprunt « AIL 2021-01 » est de **3 ans**.

- ✓ ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6660 années**.

- ✓ ***Mode de placement :***

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, **les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ *Cessibilité des obligations :*

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.

Les intermédiaires en Bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

✓ *Garantie :*

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ *Domiciliation de l'emprunt :*

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en Bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

✓ *Fiscalité des titres :*

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ *Tribunaux compétents en cas de litige :*

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

✓ *Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :*

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

2021-AS-0141

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord

Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF

**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,343	201,371		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,390	137,410		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,088	115,102		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	122,916	122,931		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,349	120,367		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	118,567	118,588		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,633	115,649		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,116	47,121		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,528	33,536		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	113,664	113,678		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,741	17,743		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,107	127,118		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,182	1,182		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	120,590	120,612		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,736	11,737		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	168,669	168,693		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,707	11,708		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	95,944	95,958		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,871	1,873		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	63,987	63,992		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	133,736	133,729		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,202	105,195		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	106,963	106,977		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	139,044	138,778		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	529,946	529,206		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	138,993	138,575		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	168,705	167,200		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,707	95,538		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	125,810	125,785		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	163,572	163,497		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	147,970	147,973		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,292	22,264		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	91,665	91,499		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2162,617	2190,879		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	123,888	127,895		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	215,150	217,599		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,913	2,933		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,616	2,631		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,056	65,602		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,256	1,266		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,287	1,288		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,229	1,233		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,206	1,212		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	114,966	115,418		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1156,946	1166,368		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,393	13,464		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	9,723	9,906		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	88,299	87,783		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,564	110,579
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	101,994	102,004
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	108,984	108,999
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,290	106,304
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	108,968	108,987
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,095	111,110
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,558	107,574
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,500	104,514
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,756	103,766
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,119	108,496	108,511
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,748	110,769
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,063	107,075

65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,817	105,827
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,362	101,375
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,486	105,496
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,536	105,549
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,847	107,858
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,860	105,870
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,303	105,311
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,397	108,410
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,210	104,221
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,379	109,392
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,292	107,308
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,672	108,689
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,702	113,889
<b>SICAV MIXTES</b>								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,383	63,427
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,480	91,373
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,328	18,546	18,544
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	285,971	285,538
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2223,911	2221,283
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,646	73,480
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,914	56,902
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,738	106,767
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,692	11,699
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	13,975	13,970
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,526	15,478
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,758	13,730
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,653	149,237
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,347	9,310
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,690	100,224
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	76,077	75,269
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,193	75,370
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,680	100,630
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,337	89,909
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,135	10,121
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	98,888	98,553
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	142,312	142,286
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	99,236	100,662
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	116,423	117,972
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	116,392	119,608
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	193,696	194,804
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	177,940	178,460
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,227	171,294
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,578	23,682
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	139,981	138,983
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	155,716	157,408
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5366,028	5403,709
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5471,209	5527,221
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	86,835	87,916
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4518,422	4545,031
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,248	10,340
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	167,605	168,359
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10427,235	10632,516
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	128,785	128,312

- (1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT  
\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie  
\*\* FCP en liquidation anticipée  
\*\*\* FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts"  
\*\*\*\* FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank -TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine -Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts  
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC  
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT  
(4) FCP en liquidation anticipée  
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE  
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Lamjed MBAREK.

### Bilan

#### Arrêté au 31 Décembre 2020

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019 Retraité	31 Décembre 2019 Publié
-------	------------------------	------------------------------------	-------------------------------

### Actif

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	167 383	283 914	283 914
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	37 982	145 707	145 707
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 832 983	5 499 302	5 499 172 *
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	36 192	57 826	57 826
AC5	Portefeuille d'investissement	5	260 681	193 227	193 227
AC6	Valeurs immobilisées	6	66 061	64 240	64 240
AC7	Autres actifs	7	57 961	59 372	59 502 *
<b>Total Actifs</b>			<b>6 459 243</b>	<b>6 303 588</b>	<b>6 303 588</b>

### Passif

PA1	Banque Centrale et CCP	8	11	69 322	69 322
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	87 415	14 713	14 713
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 132 862	4 972 135	4 972 135
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	377 450	430 889	430 889
PA5	Autres passifs	12	176 311	193 035	193 035
<b>Total Passifs</b>			<b>5 774 049</b>	<b>5 680 094</b>	<b>5 680 094</b>

### Capitaux propres

CP1	Capital		172 800	172 800	172 800
CP2	Réserves	13	340 433	329 129	329 129
CP5	Résultats reportés		110 341	4 507	4 507
CP6	Résultat de l'exercice		61 620	117 058	117 058
<b>Total capitaux propres</b>		14	<b>685 194</b>	<b>623 494</b>	<b>623 494</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>			<b>6 459 243</b>	<b>6 303 588</b>	<b>6 303 588</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité ( Cf. Note 2.8 )

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
-------	---------------------	------------------------

### Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>15</b>	712 863	713 484
HB2	Crédits documentaires	<b>16</b>	314 638	295 233
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>1 027 501</b>	<b>1 008 717</b>

### Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	<b>17</b>	160 539	117 328
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>160 539</b>	<b>117 328</b>

### Engagements reçus

HB7	Garanties reçues	<b>18</b>	1 840 812	1 661 284
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>1 840 812</b>	<b>1 661 284</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020**  
Chiffres présentés en milliers de dinars

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	<b>19</b>	498 675	524 792
PR2	Commissions (en produits)	<b>20</b>	122 233	130 344
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<b>21</b>	24 673	36 279
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	<b>22</b>	17 242	12 338
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>			<b>662 823</b>	<b>703 753</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	<b>23</b>	(254 709)	(278 132)
CH2	Commissions encourues	<b>24</b>	(5 921)	(6 215)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(260 630)</b>	<b>(284 347)</b>
<b>Produit net bancaire</b>			<b>402 193</b>	<b>419 406</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<b>25</b>	(69 974)	(45 250)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<b>26</b>	(585)	(206)
PR7	Autres produits d'exploitation		145	166
CH6	Frais de personnel	<b>27</b>	(143 367)	(132 064)
CH7	Charges générales d'exploitation	<b>28</b>	(46 562)	(47 590)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 393)	(11 382)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>129 457</b>	<b>183 080</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		125	160
CH11	Impôt sur les bénéfices	<b>29</b>	(50 619)	(66 182)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>78 963</b>	<b>117 058</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	<b>30</b>	(17 343)	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>61 620</b>	<b>117 058</b>
Résultat par action (en DT)		<b>31</b>	1,783	3,387

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020**

Chiffres présentés en milliers de dinars

	Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
<b>Flux d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		641 904	691 514
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(291 055)	(292 280)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		2 893	187
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		3 000	(3 000)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(388 490)	(213 515)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		175 644	274 713
Titres de placements, titres de transaction		22 018	(18 470)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(157 445)	(165 376)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(30 025)	18 052
Impôts sur les bénéfices		(73 170)	(60 710)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(94 726)</b>	<b>231 115</b>
<b>Flux d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		21 379	12 161
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(72 177)	(47 169)
Acquisition / Cession immobilisations		(25 288)	(29 925)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(76 086)</b>	<b>(64 933)</b>
<b>Flux de financement</b>			
Emission / Remboursement d'emprunts		(51 540)	35 152
Augmentation / diminution ressources spéciales		377	7 471
Dividendes versés		-	(24 192)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(51 163)</b>	<b>18 431</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(221 975)	184 613
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		343 180	158 567
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>121 205</b>	<b>343 180</b>

## Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

### 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

### 2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2020, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019



En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

## **2.2.2 Provisions collectives**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24. La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 27.514 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 61 497 KTND au 31 décembre 2020.

---

## **2.3- Traitement des impayés**

### **Intérêts impayés sur crédits**

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

## **2.4- Présentation des provisions**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 421 286 KTND au 31/12/2020 contre 346 659 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	243 910	214 872
Provisions sur décotes de garanties	76 612	77 705
Provisions à caractère générale dite collective	61 497	28 636
Provision pour passifs et charges	23 605	12 738
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 238	5 729
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	6 117	3 851
Provision pour dépréciation de titres	2 691	2 615
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	460	357
Provision pour risques de contrepartie hors bilan additionnelle	156	156
<b>Total</b>	<b>421 286</b>	<b>346 659</b>

## 2.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## 2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titres de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

## **2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

### **1-Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:**

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change.

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir :

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellés en devises au moment de leur versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

---

## **2. Base de conversion des charges et produits libellés en devises :**

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

## **3. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :**

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

## **4. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :**

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

## 5. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

## 6. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usage sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usage correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

## 7. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usage. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

---

## 2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

### Retraitements du bilan:

Au 31/12/2020, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2019 :

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
<b>AC3-Créances sur la clientèle</b>		<b>5 499 172</b>	<b>130</b>	<b>5 499 302</b>
	Reclassement du compte "CPTÉ REGUL BASCULE CREDIT" de AC7 à AC3		130	
<b>AC7 - Autres Actifs</b>		<b>59 502</b>	<b>-130</b>	<b>59 372</b>
	Reclassement du compte "CPTÉ REGUL BASCULE CREDIT" de AC7 à AC3		-130	

## 2.9- Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19

I- Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale, en lien avec la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises par les autorités publiques qui se résument comme suit:

1. Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07).

2. Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08).

3. Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06). Ce report est à la demande.

4. La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (Circulaire BCT N°2020-05).

5. La suspension, pour toute transaction dont la valeur ne dépasse pas cent (100) dinars, du prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique (Circulaire BCT N°2020-05).

6. La gratuité de délivrance de carte bancaire à tout client titulaire d'un compte, qui en fait la demande.

7. La baisse du taux directeur de 100 Bps passant de 7,75% à 6,75% au cours du mois de mars 2020 et de 50 Bps passant de 6,75% à 6,25% au cours du mois d'octobre 2020.

8. La suspension – à la demande de la BCT – par les banques et les établissements financiers, de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

9. Octroi de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation (Circulaire BCT N°2020-12).

10. Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels du secteur touristique et des industries artisanales y compris les sociétés de gestion touristique (Circulaire BCT N°2020-19).

11. Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels (Circulaire BCT N°2020-21).

12. La soumission des banques au paiement d'une redevance conjoncturelle de 4% au profit du budget de l'Etat:  
-2% sur le résultat imposable réalisé en 2019 payée en Octobre 2020  
-2% sur le résultat imposable réalisé en 2020.

### **I-Traitement des reports d'échéances de crédits aux particuliers**

En application des Circulaires de la BCT n° 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers au titre des crédits aux particuliers ayant fait l'objet de report d'échéances avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les intérêts décomptés durant la période de report -et qui ont été capitalisés- sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés.

## **II-Impact financier des mesures précitées et de la crise de pandémie COVID-19 sur l'activité de l'UIB**

II- Les impacts des mesures précitées sur l'activité de l'UIB au titre de l'exercice 2020 versus les prévisions – déjà validées par le Conseil d'Administration de la Banque tenu le 21 janvier 2020 – se présentent comme suit :

	Réalisé du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020	BUDGET 2020 validé par le CA	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre 2020	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre en %	Commentaires
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :</b>	<b>662 822</b>	<b>743 818</b>	<b>-80 996</b>	<b>-10,9%</b>	
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	498 675	539 190	-40 515	-7,5%	1. Impact en lien avec la baisse du TMM, soit un effet taux négatif <b>-6,9 MTND</b> 2. Impact en lien avec le retard au niveau de l'activité, soit un effet volume négatif <b>43,8 MTND</b> <b>vs</b> 3. Impact de <b>+10,2 MTND</b> en marge d'intérêts interbancaire en lien avec une situation de trésorerie plus confortable que prévu engendrée principalement par le retard enregistré sur le déblocage des crédits
PR2- Commissions (en produits)	122 233	149 610	-27 377	-18,3%	1. Impact des mesures prises par la BCT concernant le report des échéances des crédits accordés aux Particuliers <b>-2,1 MTND</b> (commission au titre du règlement des échéances des crédits objet de report) 2. Impact de la suspension de certaines commissions <b>-3,8 MTND</b> (retrait DAB interbancaire, gratuité des paiements TPE inférieures à 100 TND, gratuité de délivrance de cartes pour les clients qui en demandent) 3. Impact de la crise Covid sur le niveau de l'activité des crédits <b>-11,9 MTND</b> (commissions de mise en place, commissions sur règlements anticipés, commissions sur assurances crédits...) 4. Impact de la baisse de l'activité sur les commissions autres que les crédits <b>-9,6 MTND</b> (Moyens de Paiement, Trade, Engagements Par Signature, comptes, Offres Packs...)
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 673	39 830	-15 157	-38,1%	1. Impact en lien avec le ralentissement de l'activité change de la Salle des Marchés (soit un retard de <b>-13,4 MTND</b> ) suite notamment à la baisse de l'activité commerciale de la banque (entreprises et PME) qui enregistre une reprise difficile et une baisse des opérations Trade 2. Impact en lien avec la suspension des opérations de change manuel jusqu'à fin Mai, soit un retard de <b>-1,2 MTND</b>
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	17 242	15 189	2 053	13,5%	Impact de la hausse des intérêts sur titres d'investissement suite à la souscription à des nouveaux BTA non prévus initialement au niveau du Budget
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :</b>	<b>-260 630</b>	<b>-272 530</b>	<b>11 900</b>	<b>-4,4%</b>	
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	-254 709	-265 381	10 672	-4,0%	Impact de <b>10,7 MTND</b> en lien principalement avec la baisse des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle
CH2 - Commissions encourues	-5 921	-7 149	1 228	-17,2%	Impact Combiné de la baisse des flux internationaux sur les cartes (crise Covid) et de l'effet change suite à l'amélioration du cours du dinar vs hypothèse retenue au niveau du Budget
<b>PRODUIT NET BANCAIRE :</b>	<b>402 192</b>	<b>471 288</b>	<b>-69 096</b>	<b>-14,7%</b>	
PR5/CH4 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-69 974	-46 751	-23 223	49,7%	Impact de la hausse du CNR (32,9 MTND en Décembre 2020 vs 6,3 MTND prévu au niveau du Budget) sur les créances saines (provision collective) en lien avec l'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 2021-01, soit un effort additionnel de 27,5 MTND ainsi qu'une aggravation anticipée des impayées et des entrées en défaut impactée par la crise sanitaire du Covid-19
PR6/CH5 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs	-585	-220	-364	165,5%	
PR7 - Autres produits d'exploitation	145	0	145	-	
CH6 - Frais de personnel	-143 367	-147 964	4 597	-3,1%	Impact en lien avec l'économie des charges initialement prévues au niveau du budget
CH7 - Charges générales d'exploitation	-46 562	-51 245	4 683	-9,1%	1. Impact des actions d'économie supplémentaires (affranchissement, transport de fond, renégociation des certains contrats de prestation de service, Marketing, Déplacement...) <b>vs</b> 2. Impact de certaines dépenses non prévues initialement et en lien avec la crise sanitaire (Frais médicaux et frais relatifs au renforcement du dispositif de sécurité de la Banque)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions / Immobilisations	-12 393	-13 481	1 088	-8,1%	Décalage dans la réalisation de certains projets d'investissement suite au contexte de la crise sanitaire
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	<b>129 457</b>	<b>211 627</b>	<b>-82 170</b>	<b>-38,8%</b>	

## Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

Chiffres présentés en milliers de dinars

### 3.1 Notes sur les postes de l'actif

#### Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde de 167 383 KTND contre 283 914 KTND au 31/12/2019. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Banque Centrale comptes ordinaires	118 546	235 662
Caisse espèces en dinars	22 289	24 054
Alimentation GAB	14 183	10 500
Remise des fonds à IBS	11 040	9 955
Caisse espèces en devises	1 264	1 889
Espèces en route	214	1 940
CCP et TGT comptes ordinaires	14	15
<b>Sous total</b>	<b>167 550</b>	<b>284 015</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(167)	(101)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>167 383</b>	<b>283 914</b>

#### Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 37 982 KTND au 31/12/2020 contre 145 707 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Placement dinars chez la BCT	25 000	-
Placement devises chez la BCT	4 556	42 952
Créances sur autres établissements financiers	105	4 731
Autres concours	2 960	3 335
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	5 364	6 692
Placements chez les correspondants locaux	-	88 000
<b>Sous total</b>	<b>37 985</b>	<b>145 710</b>
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(3)
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>37 982</b>	<b>145 707</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	Entreprise liée		Autres	
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Créances sur les établissements bancaires	-	-	37 985	145 710
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et Financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 985</b>	<b>145 710</b>

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements chez la BCT& les correspondants	32 621	-	-	-	32 621
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	5 364	-	-	-	5 364
<b>Total des créances brutes sur les étab. de crédit</b>	<b>37 985</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 985</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

### Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2020 un solde de 5 832 983 KTND contre 5 499 302 KTND

au 31/12/2019, soit une variation de 333 681 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Publié
Comptes ordinaires débiteurs	364 522	410 592	410 592
Autres concours à la clientèle	5 913 832	5 471 119	5 470 989 *
Crédits sur ressources spéciales	54 160	43 771	43 771
<b>Sous total</b>	<b>6 332 514</b>	<b>5 925 482</b>	<b>5 925 352</b>
Agios et intérêts réservés	(117 512)	(104 966)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	(243 910)	(214 873)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(76 612)	(77 705)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)	(28 636)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>5 832 983</b>	<b>5 499 302</b>	<b>5 499 172</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité ( Cf. Note 2.8 )

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	Plus de 7 ans	Total
Comptes ordinaires débiteurs	364 522	-	-	-	-	364 522
Autres concours à la clientèle	1 477 597	1 086 248	2 494 932	355 198	499 857	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	6 182	5 536	32 052	7 220	3 170	54 160
<b>Total des créances brutes sur la clientèle</b>	<b>1 848 301</b>	<b>1 091 784</b>	<b>2 526 984</b>	<b>362 418</b>	<b>503 027</b>	<b>6 332 514</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	1 015	363 507	364 522
Autres concours à la clientèle	250	5 913 582	5 913 832
Crédits sur ressources spéciales	-	54 160	54 160
<b>Sous total</b>	<b>1 265</b>	<b>6 331 249</b>	<b>6 332 514</b>
Agios et intérêts réservés	-	(117 512)	(117 512)
Provisions sur créances douteuses	-	(243 910)	(243 910)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	-	(76 612)	(76 612)
Provisions à caractère générale dite collective	-	(61 497)	(61 497)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>1 265</b>	<b>5 831 718</b>	<b>5 832 983</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions sur créances douteuses	(243 910)	(214 873)
Provisions sur décotes de garanties	(76 612)	(77 705)
<b>Total Provisions risque de contrepartie</b>	<b>(320 522)</b>	<b>(292 578)</b>
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)
<b>Total Provisions sur créances sur la clientèle</b>	<b>(382 019)</b>	<b>(321 214)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(48 117)	(43 627)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 241)	(9 155)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 864)	(6 272)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(41 262)	(35 981)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 524)	(2 300)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(10 495)	(7 622)
<b>Total agios et intérêts réservés</b>	<b>(117 512)</b>	<b>(104 966)</b>
<b>Total Agios et provisions sur clientèle</b>	<b>(499 531)</b>	<b>(426 180)</b>

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi:

	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité
Engagements bilan*	5 771 127	5 419 331	539 712	490 948	6 310 839	5 910 279
Engagements hors bilan	495 638	530 823	11 542	7 805	507 180	538 628
<b>Sous-total</b>	<b>6 266 765</b>	<b>5 950 154</b>	<b>551 254</b>	<b>498 753</b>	<b>6 818 019</b>	<b>6 448 907</b>
Autres engagements**		-		-	21 675	15 203
<b>Total</b>	<b>6 266 765</b>	<b>5 950 154</b>	<b>551 254</b>	<b>498 753</b>	<b>6 839 694</b>	<b>6 464 110</b>

\*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 3.492 KTND.

\*\* Dont 24.828 KTND d'intérêts courus non échus et (6.328) KTND d'intérêts perçus d'avance.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<b>Stock de départ au 31/12/2019</b>	<b>(292 578)</b>
Dotations aux provisions	(39 098)
Reprises sur provisions	8 845
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	1 093
Utilisations	1 216
<b>Stock de clôture au 31/12/2020</b>	<b>(320 522)</b>

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2020	31/12/2019 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs	1 015	-	363 507	410 592	364 522	410 592
Autres concours à la clientèle*	250	250	5 913 582	5 470 869	5 913 832	5 471 119
Crédits sur ressources spéciales	-	-	54 160	43 771	54 160	43 771

<b>Sous total</b>	<b>1 265</b>	<b>250</b>	<b>6 331 249</b>	<b>5 925 232</b>	<b>6 332 514</b>	<b>5 925 482</b>
Agios et intérêts réservés	-	-	(117 512)	(104 966)	(117 512)	(104 966)
Provisions sur créances douteuses	-	-	(243 910)	(214 873)	(243 910)	(214 873)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	-	-	(76 612)	(77 705)	(76 612)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	-	-	(61 497)	(28 636)	(61 497)	(28 636)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>1 265</b>	<b>250</b>	<b>5 831 718</b>	<b>5 499 052</b>	<b>5 832 983</b>	<b>5 499 302</b>

\*Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	en KTND	
	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	17 506	17 931

#### **Note 4 : Portefeuille-Titres commercial**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 36 192 KTND contre 57 826 KTND au 31/12/2019. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Titres de transactions	-	18 470
Créances rattachées	-	(384)
Autres placements	36 192	39 740
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>36 192</b>	<b>57 826</b>

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	6 000	7 000
TITRE SAOUF	10 192	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>36 192</b>	<b>39 740</b>

#### **Note 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 260 681 KTND contre 193 227 KTND au 31/12/2019. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Titres d'investissement	254 992	194 304
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
<b>Sous total</b>	<b>269 610</b>	<b>201 572</b>
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(566)	(486)
Provisions pour dépréciation titres	(2 125)	(2 129)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 238)	(5 729)
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>260 681</b>	<b>193 227</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit:

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2019	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2019
Titres d'investissement - BTA	109 000	226	-	109 226
Emprunt National	12 000	394	-	12 394
Titres d'investissement - FG SICAR	34 616	1 620	(5 729)	30 507
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	35 752	695	-	36 447
Titres de participation	3 420	-	(2 129)	1 291
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(486)	3 362
<b>Total</b>	<b>198 636</b>	<b>2 935</b>	<b>(8 344)</b>	<b>193 227</b>

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2020	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2020
Titres d'investissement - BTA	175 658	(4 796)	-	170 862
Emprunt National	6 000	196	-	6 196
Titres d'investissement - FG SICAR	44 616	1 644	(6 238)	40 022
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	29 921	1 753	-	31 674
Titres de participation	3 420	-	(2 125)	1 295
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	-	-	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	-	(566)	3 282
<b>Total</b>	<b>270 813</b>	<b>(1 203)</b>	<b>(8 929)</b>	<b>260 681</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Désignation	Total net au 31/12/2019	Acquis	Cession/ remb	Créances rattachées	Dotation	Reprise	Total net au 31/12/2020
Titres d'investissement - BTA	109 226	66 658	-	(5 022)	-	-	170 862
Emprunt National	12 394	-	(6 000)	(198)	-	-	6 196
Titres d'investissement-FG SICAR	30 507	10 224	(224)	24	(584)	75	40 022
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	36 447	-	(5 831)	1 058	-	-	31 674
Titres de participation	1 291	-	-	-	-	4	1 295
Part dans les entreprises liées	3 362	-	-	-	(80)	-	3 282
Part dans les entreprises Associées	-	7 350	-	-	-	-	7 350
<b>Total</b>	<b>193 227</b>	<b>84 232</b>	<b>(12 055)</b>	<b>(4 138)</b>	<b>(664)</b>	<b>79</b>	<b>260 681</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor et assimilables (BTA)	175 658	109 000
Emprunt National	6 000	12 000
Placement Fonds Gérés SICAR	44 616	34 616
Emprunts obligataires	29 921	35 752

Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 644	1 621
Créances rattachés sur BTA	(4 796)	226
Créances rattachées sur emprunt national	196	394
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 753	695
<b>Total Titres d'investissement</b>	<b>254 992</b>	<b>194 304</b>

La parts dans les entreprises associées se détaillent comme suit:

En  
KTND

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31-12-2020	Provision 31-12-2020	Valeur nette 31-12-2020
UIB Assurances*	146 995	48,998%	7 350	-	7 350
<b>Parts dans les entreprises associées</b>			<b>7 350</b>	<b>-</b>	<b>7 350</b>

\* le capital non libéré s'élève à 7 350 KTND

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit:

En  
KTND

Titres	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Internationale Sicar	169 990	34,00%	1 715	357	1 358	1 715	318	1 397
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	209	924	1 133	168	965
<b>Parts dans les entreprises liées</b>			<b>3 848</b>	<b>566</b>	<b>3 282</b>	<b>3 848</b>	<b>486</b>	<b>3 362</b>

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 125)	(2 129)
<b>Total</b>	<b>1 295</b>	<b>1 291</b>

Les titres de participations se détaillent comme suit:

En KTND

Titre	Nombre d'actions	% de détention	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur brute 31/12/2019	Provision 31/12/2019	Valeur nette 31/12/2019
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	-	1 278	1 278	-
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	239	258	497	243	254
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	-	240	240	-
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	-	231	231	-	231
Carthago	2 922	0,642%	208	-	208	208	-	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	-	194	194	-	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	-	3	3	-
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	-	135	135	-
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	-	130	130	-	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	-	126	126	-	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	-	100	100	-
Sté Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	-	75	75	-	75
Sté Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	-	73	73	-	73
Sté.Khadamet	50	0,010%	49	49	-	49	49	-
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	-	25	25	-
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	-	25	25	-
Sté de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	-	20	20	-
Sté.Istiklass	60	0,002%	6	6	-	6	6	-
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	-	5	5	-
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	-	-	-	-	-	-
S.T.A.M.	1 320	0,033%	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participations</b>			<b>3 420</b>	<b>2 125</b>	<b>1 295</b>	<b>3 420</b>	<b>2 129</b>	<b>1 291</b>

\*\* Attribution de 3 actions gratuites

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit:

En KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2020	Résultat net 2020
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 -1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	2 134	927
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	1 168	243
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 031	37

**Note 6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 66 061 KTND au 31/12/2020 contre un solde de 64 240 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	<b>V. Brute au 31/12/2019</b>	<b>Acquis</b>	<b>Cessions/ Sortie</b>	<b>Reclassement</b>	<b>V. Brute au 31/12/2020</b>	<b>Amort. Cumulé 31/12/2020</b>	<b>VCN Au 31/12/2020</b>
Logiciels informatiques	27 479	2 804	(1 283)	1 056	30 056	(16 194)	13 862
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	31 504	1 617	-	341	33 462	(27 563)	5 899
Immeubles d'exploitation	16 177	-	-	-	16 177	(5 463)	10 714
Immeubles hors exploitation	564	-	-	-	564	(244)	320
Agencement aménagement installation	72 892	1 666	(15 696)	950	59 812	(39 827)	19 985
Terrains	3 524	-	-	-	3 524	-	3 524
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(253)	24
Matériel roulant	4 040	-	(275)	-	3 765	(2 445)	1 320
Matériel et mobilier de bureau	14 023	450	-	-	14 473	(11 930)	2 543
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(107)	1
Immobilisations incorporelles en cours	673	2 843	-	(636)	2 880	-	2 880
Immobilisations corporelles en cours	1 737	4 864	-	(1 711)	4 890	-	4 890
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
<b>TOTAL</b>	<b>182 907</b>	<b>14 244</b>	<b>(17 254)</b>	<b>-</b>	<b>179 897</b>	<b>(113 836)</b>	<b>66 061</b>

	<b>Amort. Cumulé 31/12/2019</b>	<b>Dotation</b>	<b>Rep</b>	<b>Sortie</b>	<b>Reclass</b>	<b>Amort. Cumulé 31/12/2020</b>
Logiciels informatiques	(14 560)	(2 841)	1 207	-	-	(16 194)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(24 254)	(3 309)	-	-	-	(27 563)
Immeubles d'exploitation	(5 147)	(316)	-	-	-	(5 463)
Immeubles hors exploitation	(233)	(11)	-	-	-	(244)
Agencement aménagement installation	(50 734)	(4 788)	15 695	-	-	(39 827)
Fonds de commerce	(248)	(5)	-	-	-	(253)
Matériel roulant	(2 134)	(586)	-	275	-	(2 445)
Matériel et mobilier de bureau	(11 441)	(489)	-	-	-	(11 930)
Equipements logements de fonction	(106)	(1)	-	-	-	(107)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
<b>TOTAL</b>	<b>(118 667)</b>	<b>(12 346)</b>	<b>16 902</b>	<b>275</b>	<b>-</b>	<b>(113 836)</b>

## Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 57 961 KTND au 31/12/2020 contre 59 372 KTND au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019 Retraité	31/12/2019 Publié
Crédits aux personnels	19 130	20 460	20 460
Comptes d'attente et de régularisation actifs	22 114	21 592	21 722 *
Créances prises en charge par l'Etat	3 492	4 364	4 364
Action en défense	3 335	3 299	3 299
Divers autres actifs	10 056	9 879	9 879
Etat impôts et taxes	124	31	31
<b>Sous total Autres actifs</b>	<b>58 251</b>	<b>59 625</b>	<b>59 755</b>
Provisions sur autres actifs	(290)	(253)	(253)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>57 961</b>	<b>59 372</b>	<b>59 502</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité ( Cf. Note 2.8 )

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2019
Debit à régulariser et divers	3 164	3 604	3 604
Produits à recevoir	3 045	3 997	3 997
Autres comptes de régularisation actif	12 888	11 520	11 650 *
Charges payées ou comptabilisées d'avance	3 017	2 471	2 471
Solde compensation chèques	-	-	-
Effets en cours de Recouvrement	-	-	-
Comptes d'attentes à régulariser	-	-	-
Comptes d'ajustement devises Debit	-	-	-
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation actifs</b>	<b>22 114</b>	<b>21 592</b>	<b>21 722</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité ( Cf. Note 2.8 )

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi:

	Provision 2019	Dotaton 2020	Reprise 2020	Provision 2020
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	12	-	(4)	8
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	157	117	(104)	170
Erreurs de Caisse	84	112	(84)	112
<b>Total</b>	<b>253</b>	<b>229</b>	<b>(192)</b>	<b>290</b>

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	<b>Montant de l'affaire 2020</b>	<b>Montant de l'affaire 2019</b>
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	2 558	2 618
Affaires Civiles	422	409
Affaires Pénales	114	105
Affaires prud'homales	83	9
<b>Total</b>	<b>3 335</b>	<b>3 299</b>

### 3.2 Notes sur les postes du passif

#### Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde de 11 KTND au 31/12/2020 contre un solde de 69 322 KTND au 31/12/2019.

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Banque Centrale comptes ordinaires passif	11	-
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	69 000
Dettes rattachés BCT	-	322
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>11</b>	<b>69 322</b>

#### Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 87 415 KTND contre 14 713 KTND au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	87 415	14 707
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	6
<b>Total</b>	<b>87 415</b>	<b>14 713</b>

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 87 415 KTND au 31/12/2020 se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non-résidents	84 316	14 515
Dettes rattachés sur les établissements bancaires	3 099	192
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>87 415</b>	<b>14 707</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente ainsi :

	<b>Jusqu'à 3 mois</b>	<b>3 mois à 1 an</b>	<b>1 an à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	87 415	-	-	-	87 415
<b>Total</b>	<b>87 415</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>87 415</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	87 415	14 707
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	-	6
<b>Total</b>	-	-	<b>87 415</b>	<b>14 713</b>

Au 31/12/2020 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

### Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 132 862 KTND au 31/12/2020 contre 4 972 135 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	1 579 300	1 540 350
Comptes d'épargne	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	1 608 913	1 669 421
Certificats de dépôts	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	99 910	94 631
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 132 862</b>	<b>4 972 135</b>

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 579 300	-	-	-	1 579 300
Comptes d'épargne	1 786 049	-	-	-	1 786 049
Comptes à terme et bons de caisse	1 063 661	433 065	112 187	-	1 608 913
Certificats de dépôts	53 898	4 792	-	-	58 690
Autres dépôts et avoirs	99 910	-	-	-	99 910
<b>Total</b>	<b>4 582 818</b>	<b>437 857</b>	<b>112 187</b>	-	<b>5 132 862</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres		Total	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	19 871	17 608	1 559 429	1 522 742	1 579 300	1 540 350
Comptes d'épargne	-	-	1 786 049	1 612 333	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	9 208	7 530	1 599 705	1 661 891	1 608 913	1 669 421
Certificats de dépôts	-	-	58 690	55 400	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	-	-	99 910	94 631	99 910	94 631
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>29 079</b>	<b>25 137</b>	<b>5 103 783</b>	<b>4 946 998</b>	<b>5 132 862</b>	<b>4 972 135</b>

**Note 11 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente un solde de 377 450 KTND au 31/12/2020 contre 430 889 KTND au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	102 488	140 288
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 446	26 082
Emprunt en devises	201 850	215 589
Dettes rattachées	6 666	8 930
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>377 450</b>	<b>430 889</b>

	jusqu'à 3mois	3mois à 1 an	1 an à 5 ans	5 ans à 7 ans	plus de 7 ans	Durée Indéterminée	Total
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 765	2 996	17 751	1 536	2 398	-	26 446
Emprunts obligataires	15 508	13 797	54 418	7 750	11 015	-	102 488
emprunt en devise	6 823	26 299	152 786	15 942	-	-	201 850
Dettes rattachées	6 666	-	-	-	-	-	6 666
<b>Total Emprunt et ressources spéciales</b>	<b>30 762</b>	<b>43 092</b>	<b>224 955</b>	<b>25 228</b>	<b>13 413</b>	<b>40 000</b>	<b>377 450</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	-	-	102 488	140 288
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	201 850	215 589
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	1 437	1 573
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	5 177	7 316
<b>Total Emprunts matérialisés et non matérialisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>350 952</b>	<b>404 766</b>
Ressources spéciales	-	-	26 446	26 082
Dette rattachée Ressources spéciales	-	-	52	41
<b>Total ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26 498</b>	<b>26 123</b>
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>377 450</b>	<b>430 889</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2020 se détaille comme suit :

	Solde d'ouverture	Emissions	Ecart de change	Remb	Solde de clôture
Emprunt obligataire	140 288	-	-	(37 800)	102 488
Emprunt Subordonnée	40 000	-	-	-	40 000
Emprunt en devises*	215 589	-	10 228	(23 967)	201 850
Dette rattachée	8 889	-	-	(2 275)	6 614
<b>Total</b>	<b>404 766</b>	<b>-</b>	<b>10 228</b>	<b>(64 042)</b>	<b>350 952</b>

\*Un Tirage effectué sur une ligne de financement SUNREF de 15MEUR , il demeure encore une tranche de 6,4MEUR au 31-12-2020 non encore utilisé.

**Emprunts obligataires:**

(en MTND)

Libellés de l'emprunt	Montant Initial	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Nombre d'oblig	Montant Souscrit	Encours au 31/12/2020
UIB 2009-2	101 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25	7
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45	20
UIB 2011-1	50 MDT	Cat A TMM+ 1%	10	100	182 500	18	2
		Cat B 6,3%	20	100	317 500	32	17
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat A 6,3%	7	100	347 000	35	-
		Cat B 6,4%	10	100	48 500	5	1
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	-	-
UIB 2015	50 MDT	Cat A TMM+ 1,95%	5	100	52 500	5	-
		Cat A 7,4%	5	100	124 750	12	-
		Cat B 7,5%	7	100	322 750	32	13
UIB 2016	75 MDT	Cat A Fixe 7,4%	5	100	462 500	46	19
		Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	29	23
<b>Total=</b>							<b>102</b>

**Emprunts subordonnés Société Générale:**

	Montant Initial	Taux d'intérêt brut	Durée en années
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

**Note 12 : Autres passifs**

Les Autres Passifs présentent un solde de 176 311 KTND au 31/12/2020 contre 193 035 KTND au 31/12/2019 et se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes d'attente et de régularisation passif	40 607	52 027
Etat impôts et taxes	14 408	34 895
Sommes dues au personnel	31 299	22 430
Valeurs exigibles après encaissement	21 975	27 800
Provision pour passifs et charges	23 605	12 738
Provision sur engagement hors bilan	6 273	4 007
Saisies arrêts clients	11 834	9 116

Provision sur chèques certifiés	11 436	13 712
Charges provisionnées pour congé à payer	5 095	4 551
Cotisation CNSS	6 320	5 833
Fournisseurs factures à payer	3 459	5 926
<b>Total Autres passifs</b>	<b>176 311</b>	<b>193 035</b>

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

**31/12/2020**   **31/12/2019**

Provision pour risques divers	8 301	835
Provision pour risques administratif	12 678	9 413
Provision sur action en défense	1 585	1 526
Provision pour action en justice	1 041	964
<b>Total Provision pour passifs et charges</b>	<b>23 605</b>	<b>12 738</b>

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

**31/12/2020**   **31/12/2019**

Créditeurs divers	3 009	3 596
Charges à payer	29 093	25 663
Divers comptes de suspens	930	13 149
Prime d'assurance-crédit à reverser	3 082	5 103
Commission de garantie et de péréquation change	1 253	1 443
Autres produits perçus d'avance	1 847	1 602
Produits perçus d'avance	909	1 110
Fournisseurs bons de carburant	363	191
Assurance vie personnel	36	39
Dividendes à payer	85	131
<b>Total Comptes d'attente et de régularisation passif</b>	<b>40 607</b>	<b>52 027</b>

### 3.3 Notes sur les capitaux propres

#### Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 340 433 KTND au 31/12/2020 contre 329 129 KTND au 31/12/2019 soit une augmentation de 11 304 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :"

**31/12/2020**   **31/12/2019**

Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	281 968	271 744
Fonds social	16 385	15 305
<b>Total Réserves</b>	<b>340 433</b>	<b>329 129</b>

### Note 14 : Capitaux Propres

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 172.800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 685 194KTND au 31/12/2020 contre 623 494 KTND au 31/12/2019, soit une variation 61 700 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Résultat de la période	Total des Capitaux propres
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2019</b>	<b>172 800</b>	<b>3 418</b>	<b>17 280</b>	<b>186 215</b>	<b>14 166</b>	<b>24 800</b>	<b>111 809</b>	<b>530 488</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	25 281	-	85 528	1 000	-	(111 809)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	<b>(24 192)</b>
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	117 058	<b>117 058</b>
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	140	-	-	<b>140</b>
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2020</b>	<b>172 800</b>	<b>4 507</b>	<b>17 280</b>	<b>271 743</b>	<b>15 306</b>	<b>24 800</b>	<b>117 058</b>	<b>623 494</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	105 834	-	10 224	1 000	-	(117 058)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	61 620	<b>61 620</b>
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	80	-	-	<b>80</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>172 800</b>	<b>110 341</b>	<b>17 280</b>	<b>281 967</b>	<b>16 386</b>	<b>24 800</b>	<b>61 620</b>	<b>685 194</b>

### 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

#### Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 712 863 KTND au 31/12/2020 contre 713 484 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	447 356	472 822
Avals donnés en devises	34 995	35 210
Cautions émises en faveur de la clientèle	223 784	202 051
Avals donnés en dinars	6 728	3 401
<b>Total Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>712 863</b>	<b>713 484</b>

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	712 863	713 484
<b>Cautions, avals et autres garanties donnés</b>	-	-	<b>712 863</b>	<b>713 484</b>

#### Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 314 638 KTND au 31/12/2020 contre 295 233 KTND au 31/12/2019.

Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Ouverture de Credoc import confirmé	194 398	210 765
Ouverture Credoc import non confirmé	44 923	83 084
<b>Sous total Credoc import</b>	<b>239 321</b>	<b>293 849</b>
Confirmation de Credoc export	75 080	1 100
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	237	284
<b>Sous total Credoc export</b>	<b>75 317</b>	<b>1 384</b>
<b>Total Crédits documentaires</b>	<b>314 638</b>	<b>295 233</b>

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	194 398	210 765
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	44 923	83 084
<b>Sous total Credoc import</b>	-	-	<b>239 321</b>	<b>293 849</b>
Confirmation de Credoc export	-	-	75 080	1 100
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	237	284
<b>Sous total Credoc export</b>	-	-	<b>75 317</b>	<b>1 384</b>
<b>Total Crédits documentaires</b>	-	-	<b>314 638</b>	<b>295 233</b>

#### Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 160 539 KTND au 31/12/2020 contre 117 328 KTND au 31/12/2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financements donnés aux clientèles	160 539	117 328
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	<b>160 539</b>	<b>117 328</b>

La ventilation des engagements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit:

	Entreprises liées		Autres	
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	160 539	117 328
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>160 539</b>	<b>117 328</b>

**Note 18 : Garanties reçues**

Les garanties reçues représentent un solde de 1 840 812 KTND au 31/12/2020 contre 1 661 284 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues des autres établissements de crédit	639 365	563 840
Compagnies d'assurance	200	222
Garanties reçues de la clientèle	1 087 960	983 888
Garanties reçus de l'Etat	99 734	94 396
Garantie ARIZ	13 553	18 938
<b>Total Garanties reçues</b>	<b>1 840 812</b>	<b>1 661 284</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 639 365 KTND au 31/12/2020 contre 563 840 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	447 356	472 823
Garanties données par la Société Générale	-	235
Garanties reçues des correspondants étrangers	69 367	67 992
Confirmation banque Credoc export	75 317	1 383
Garanties reçues des correspondants locaux	47 325	21 407
<b>Total Garanties reçues des autres établissements de crédit</b>	<b>639 365</b>	<b>563 840</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 087 960 KTND au 31/12/2020 contre 983 888 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties hypothécaires	1 026 100	923 544
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 860	60 344
<b>Total Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>1 087 960</b>	<b>983 888</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 99 734 KTND au 31/12/2020 contre 94 396 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Autres garanties reçues de l'Etat	55 206	52 283
SOTUGAR	23 420	20 596
FNG et FOPRODI	21 108	21 517
<b>Total Garanties reçues de l'Etat</b>	<b>99 734</b>	<b>94 396</b>

### Opérations en devises

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Achat au comptant	15 030	18 603
Vente au comptant	14 998	18 907

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Achat à terme	132 493	115 433
Vente à terme	129 440	109 070

Les opérations de changes à terme sont contractés à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 498 675 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	11 275	7 737
Opérations avec la clientèle	468 963	501 679
Autres intérêts et revenus assimilés	18 437	15 376
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>498 675</b>	<b>524 792</b>

#### Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 122 223 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur comptes	25 755	23 908
Commissions sur opérations de caisse	1 556	2 039
Commissions sur crédits	33 560	39 728
Commissions sur monétique banque à distance	33 588	32 923
Autres commissions	8 587	9 757
Commissions sur moyens de paiement	9 656	10 247
Autres produits sur services financiers	9 521	11 742
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>122 223</b>	<b>130 344</b>

**Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 24 673 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Gain net sur titres de placement	829	1 171
Gain net sur opérations de change	23 844	35 108
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>24 673</b>	<b>36 279</b>

**Note 22 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 17 242 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Intérêts sur autres titres d'investissement	4 067	1 413
Intérêts sur obligations	134	205
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 021	1 493
Intérêts sur bons de trésor assimilables	10 820	7 567
Intérêts sur emprunt national	541	910
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	659	750
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>17 242</b>	<b>12 338</b>

**Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 254 709 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 178	14 452
Emprunts et ressources spéciales	26 560	27 881
Opérations avec la clientèle	221 368	232 443
Autres intérêts et charges	603	3 356
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>254 709</b>	<b>278 132</b>

**Note 24 : Commissions encourues**

Les commissions encourues totalisent 5 921 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Commissions monétiques	4 542	4 535
Redevances et prestations	250	346
Autres commissions	215	331
Rémunération du fonds géré SICAR	300	355
Frais de confection carnet de chèques	111	117
Frais télégrammes télex	149	198
Règlement télécom SMS Banking	354	333
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>5 921</b>	<b>6 215</b>

**Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 69 974 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Cout net du risque clientèle	64 411	45 454
Cout net du risque divers	5 563	(204)
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>69 974</b>	<b>45 250</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dotations aux provisions collectives	32 860	4 647
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	39 098	57 494
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 845)	(11 478)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 093)	(4 145)
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	2 292	697
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(26)	(2 033)
Pertes non couvertes de contrepartie	125	282
Pertes couvertes sur provisions utilisées	1 216	777
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 216)	(773)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/ Décote	-	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(2 326)	(810)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 326	810
Pertes couvertes sur créances cédées	-	20 881
Reprises sur provisions sur créances cédées	-	(20 235)
Reprises sur provisions sur décote de garanties	-	(646)
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	-	(9 181)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	-	9 181
Gain de cession	-	(10)
<b>Total Cout net du risque clientèle</b>	<b>64 411</b>	<b>45 454</b>

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 742	537
Reprises sur provisions pour risques et charges	(139)	(92)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(240)	(482)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	343	227
Perte sur éléments hors exploitation	236	452
Gain sur éléments hors exploitation	(2 680)	(1 241)
Perte sur autres éléments d'exploitation	301	395
<b>Total Cout net du risque divers</b>	<b>5 563</b>	<b>(204)</b>

**Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -585 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Dotation aux provisions sur titres de participation	(80)	(173)
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(584)	(49)
Reprise de provisions sur titres de participation	4	8
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	75	8
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>(585)</b>	<b>(206)</b>

**Note 27: Frais de personnel**

Les frais de personnel totalisent 143 367 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Rémunération du personnel	108 209	98 754
Charges sociales	26 848	24 860
Autres charges de personnel	5 046	5 150
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 264	3 300
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>143 367</b>	<b>132 064</b>

**Note 28 : Charges générales d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 46 562 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Frais d'exploitation non bancaires	17 668	20 753
Autres charges générales d'exploitation	28 894	26 837
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>46 562</b>	<b>47 590</b>

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 28 894 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Loyers commerciaux	3 888	3 761
Maintenance logiciel informatique	3 672	3 786
Autres services extérieurs	772	813
Assurance globale banque	769	1 278
Maintenance matériel informatique	1 122	409
Entretien et nettoyage immeubles	636	613
Loyer personnel logements de fonction	309	275
Gardiennage et surveillance	1 408	605
Assurance immeubles et voitures	501	471
Honoraires commissaires aux comptes	416	408
Rémunération d'intermédiaires	706	612
Sous-traitance archives	162	167
Frais judiciaires	187	97
Entretien et réparation divers	433	411

honoraires service assistance Société Générale	8	2
Sous- traitance informatique	28	28
Commissions Fond de garantie des Dépôts bancaires *	13 877	13 101
<b>Total Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>28 894</b>	<b>26 837</b>

\*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

### Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 50 619 KTND se détaillant ainsi:

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt</b>	<b>198 600</b>	<b>250 365</b>
(+) Déductions nets Réintégrations	9 072	(3 139)
<b>Résultat fiscal avant provisions</b>	<b>207 672</b>	<b>247 226</b>
- Déduction provisions 2020	74 250	62 839
<b>Résultat fiscal</b>	<b>133 422</b>	<b>184 387</b>
Réinvestissement	215	10 224
<b>Résultat fiscal après réinvestissement</b>	<b>133 207</b>	<b>174 163</b>
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
<b>Impôt sur les sociétés (35%)</b>	<b>46 622</b>	<b>60 957</b>
Taux de la contribution sociale de solidarité	3,00%	3,00%
<b>Contribution sociale de solidarité (3%)*</b>	<b>3 996</b>	<b>5 225</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>50 619</b>	<b>66 182</b>

\*Relèvement de la contribution sociale de solidarité de 2% pour les banques et les établissements financiers décidé au niveau de l'article 39 de la loi de finances N° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi finances pour l'année 2020.

### Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires totalise -17 343 KTND au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Dons Exceptionnel COVID-19	(11 200)	-
Taxe Exceptionnelle Décret lois 2020-30*	(6 143)	-
<b>Total Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>	<b>(17 343)</b>	<b>-</b>

\* Article 10 du décret-loi N° 2020-30: Instauration au profit du budget de l'Etat d'une taxe due par les banques, les établissements financiers et les compagnies d'assurance et de réassurance y compris les assurances mutuelles, les compagnies d'assurance et de réassurance tagal ainsi que par le fonds des adhérents.

### Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2020, est de 1,783 DT.

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de la période	61 620	117 058
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	1,783	3,387

Le résultat par action ainsi déterminé en 2020 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

### 3.6- Notes sur l'état de flux de trésorerie

#### Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 550	284 014
Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	142 686
Emprunts auprès de la banque centrale	(11)	(69 000)
Dépôts des établissements bancaires	(84 316)	(14 514)
Dépôts des établissements financiers *	-	(6)
<b>Total</b>	<b>121 205</b>	<b>343 180</b>

\*En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

### 3.7- Autres notes aux états financiers

#### Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

#### Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Le contrat a pris fin le 31-07-2020

Les commissions supportées par la banque en 2020 au titre de cette garantie s'élèvent à 161 Dinar y compris la TVA non déductible.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017 .

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2020, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 159 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2020 au titre de ce prêt, s'élèvent à 2 783 KTND.

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 18 Juillet 2019, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 400 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 K Euros par an.

Aucune prestation de service d'assistance technique n'a été effectuée au cours de l'exercice 2020

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif «LABO» des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 K Euros hors taxes

- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 18 juillet 2019, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 256 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.

Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

Le coût de la maintenance et du support post production supporté par la banque en 2020 est de 153KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 Novembre 2014, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 4,632 KEuros Hors TVA. Ce contrat, annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 19 décembre 2013.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 22 KTND.

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2020 L'encours de ces opérations au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
<b>Garanties Reçues / concours à La Clientèle</b>	TND	62 745	62 745
	EUR	113	371
<b>Total</b>			<b>63 116</b>
<b>Credoc Import</b>	USD	14 156	37 935
	EUR	29 667	97 658
<b>Total</b>			<b>135 593</b>

<b>Credoc Export</b>	USD	28 000	75 036
	EUR	13	44
<b>Total</b>			<b>75 080</b>
<b>Garanties Emises</b>	EUR	3 496	11 509
	MAD	437	132
	USD	60	161
	DZD	690 000	13 986
<b>Total</b>			<b>25 788</b>
<b>Garanties Reçues</b>	TND	56 872	56 872
	USD	9 226	24 724
	EUR	67 606	222 544
<b>Total</b>			<b>304 140</b>

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération. Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1er Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an . La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2020 est de 17 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat "RAPSDODY". Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans . La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2020 est de 146KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire, Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB. Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion. La convention de prestation de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

La banque n'a pas supporté des coûts se rapportant à ce contrat au cours de l'exercice 2020.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et par conséquent ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

La banque n'a pas supporté des coûts se rapportant à ce contrat au cours de l'exercice 2020.

## Opérations avec la société "l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC"

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 Décembre 2018.

L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. A ce titre l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifiée par le conseil du 14 décembre 2017.

La charge supportée par la banque en 2020 au titre de cette convention s'élève à 5 135 TND y compris la TVA non déductible.

„ Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2020 totalisent 733 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 55 KTND.

- L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2020 comme suit:

en KTND			
Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
1 500	6,30	03/11/2020	25/09/2021

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 8 KTND au 31/12/2020.

## Opérations avec la société "UIB Finance"

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 10 K TND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2020, s'élèvent à 405 TND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2020, s'élèvent à 6 KTND.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu duquel l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND. Le remboursement se fera selon les modalités et conditions suivantes:

- Montant : 250000,000TND
- Date de libération: 31-12-2018
- Taux d'interêt:8,5%
- Durée:3 ans
- Franchise:-
- Nombre d'échéance:1

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 21 K TND HTVA.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance.  
Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.  
Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 est 3 KTND HTVA.

„- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2020 totalisent 2 235 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 70 KTND.

---

### **Opérations avec la société "International – Sicar"**

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 40 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 40 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu, le 01 Juillet 2015 une convention avec la société International Sicar autorisée par le conseil d'administrtion du 31 juillet 2015.

Cette convention annule et remplace:

- La convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 13 Mars 2000;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB du 02 Septembre 2002;
- l'avenant de la convention de gestion des fonds gérés UIB datée du 27 décembre 2003.

Au 31 Décembre 2019, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'international SICAR s'élèvent à 8 700 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit:

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;

- Une commission de gestion à servir à la SICAR égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 20% des dividendes reçus sur les participations;

- Une commission à percevoir par la SICAR égale à 10% des plus-values de cession de participation.

- Une commission de recouvrement à servir à la SICAR égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnée à 150 KTND en TTC.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 49 KTND.

- Le montant des commissions de recouvrement au titre de l'année 2020 s'élève à 7 KTND y compris la TVA non déductible.

- Le montant des commissions des dividendes reçus sur les participations au titre de l'année 2020 s'élève à 14 KTND .

□ L'UIB a conclu, le 27/02/2015 une convention avec la société International SICAR, autorisée par le conseil d'administrtion du 12 mars 2015 et en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 8 d'un montant de 2 000 KTND.

Sur ce fond gérés, l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion des fonds confiés à l'International Sicar, s'élèvent à 21 KTND HTVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à l'international SICAR s'élève à 3 KTND hors TVA.

□ L'UIB a conclu le 09/02/2016, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Mars 2016, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 9 d'un montant 1 376 KTND.

Sur ce Fond Géré l'International SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre;
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar», s'élève à 15KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de rendement au titre de ce nouveau fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 2 KTND Hors TVA.

□ L'UIB a conclu le 17/03/2017, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 17 Mars 2017, une convention avec la société «International SICAR». Cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 10 d'un montant de 1 570 KTND.

Sur ce fond géré l'international SICAR percevra par an:

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participation effectives perçue trimestriellement calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre,
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sue la participation en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 au titre de la gestion dudit fond à « l'International Sicar », s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de rendement au titre de ce fond confié à « l'International Sicar », s'élève à 2 KTND Hors TVA.

,,, Un avenant aux conventions a été conclu entre l'UIB et l'international Sicar , qui modifie la rémunération de l'international Sicar en ce qui concerne les plus values de cession de participations sur fonds gérés UIB conclues jusqu'à la date de la signature de la présente.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

- L'International Sicar percevra une commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.
- Les autres rémunérations hors plus values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission sur plus values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

□ L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 11 d'un montant de 442 KTND.

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.

Cette convention a été ratifiée par le conseil d'administration du 07 Mars 2018.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 5 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 1 KTND.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 07 Mars 2018, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 12 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable égale à Cinquante Mille (50 000) Dinars par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque est de 50KTND.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant FG 13 de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libérable en totalité dans les termes et conditions prévus dans la présente Convention. Sur ce Fond Géré UIB, l'International SICAR percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International Sicar dans le cadre de l'exécution de la présente Convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 14 d'un montant de 528 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 14 L'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
  - Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
  - Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
  
  - Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
  
  - Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.
- Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 4 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 8 KTND.

---

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 15 d'un montant de Dix millions de Dinars (10.000.000) dinars libéré en totalité.

Sur ce Fond Géré, l'International SICAR percevra une rémunération annuelle globale payable à la clôture de chaque exercice.

Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de ladite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues ( produits de cession en cas de sortie, comptes courant associés...).

Le montant de la charge constaté par la banque en 2020 relative à la commission de gestion dudit fond à l'international SICAR est égale à 50 KTND HTVA.

□ L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 16 d'un montant de 224 KTND.

Sur ce Fond Géré UIB 16, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
  - Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
  
  - Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie
  - Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
  
  - Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.
- Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission de gestion du dit fond à l'International SICAR est égale à 1 KTND HTVA.

Le montant de la commission de rendement est de 1 KTND.

L'UIB a conclu une convention avec la société «International SICAR» en vertu de laquelle cette dernière confie à la SICAR la gestion d'un fond FG 17 d'un montant de 214.500 TND.

Sur ce Fond Géré UIB 17, l'International SICAR percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 10% des montants des dividendes encaissés.

□ Au cours de l'exercice 2020, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2020 totalisent 243 KTND. Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 18 KTND.

□ L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 13 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.

en KTND

Montant	Taux	Date de Souscription	Date d'échéance
88 400	7,13	22/12/2020	22/03/2021
224 000	7,76	13/10/2020	11/01/2021
271 500	7,13	23/12/2020	23/03/2021
293 194	7,13	04/12/2020	04/03/2021
371 000	7,76	27/10/2020	25/01/2021
448 800	7,13	24/12/2020	24/03/2021
800 000	7,76	13/10/2020	11/01/2021
2 000 000	7,13	22/12/2020	22/03/2021

□ Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 19.863 KTND au 31/12/2020

---

### Opérations avec la société "Zemni immobilière"

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2020 est de 56 KTND HTVA.

## Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les rémunérations brutes du Directeur Général et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020 et 20 Avril 2018, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit:

	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Rémunération PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
<b>Avantage à court terme:</b>								
Salaire	530 678	-	362 818	-	-	-	-	-
Intéressement sous forme de bonus	183 505	183 505	110 975	110 975	-	-	-	-
Congés payés	102 841	-	21 370	21 370	-	-	-	-
Autres avantages	14 313	-	70 357	-	-	-	-	-
Charges fiscales et sociales	220 646	47 840	150 202	34 502	-	-	-	-
Rémunération PCA	-	-	-	-	659 024	154 237	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-	-	-	250 000	250 000
<b>Total</b>	<b>1 051 984</b>	<b>231 345</b>	<b>715 721</b>	<b>166 847</b>	<b>659 024</b>	<b>154 237</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>

### Note 34: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 4 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires, de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

### I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers, arrêtés par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 685 194 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 61 620 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

## 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### 3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

#### Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2020, à 620 908 KTND et représentent 94% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

#### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

### 3.2 Classification des créances et estimation des provisions

#### Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2020, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 388 292 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 8,09% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

#### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

#### **4. Paragraphes d'observation**

a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.9 « Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la banque ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.

b. Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 27 514 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élève à 61 497 KTND.

c. L'UIB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les impôts, droits et taxes, relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, dont les résultats ont été notifiés le 29 décembre 2020, réclamant à la banque un complément d'impôts et taxes de 15 548 KTND, dont 5 982 KTND de pénalités.

La banque a formulé son opposition aux résultats de ladite vérification, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.

A ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 7 500 KTND au 31 décembre 2020.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### **5. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion

modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 22 mars 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR  
Mustapha MEDHIOUB**

**Tunisie Audit & Conseil  
Lamjed MBAREK**

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### Mesdames et Messieurs les actionnaires, de l'Union Internationale de Banques « UIB »,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020.

#### **Opérations avec le groupe Société Générale :**

- L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2020, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et par conséquent ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2020, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

## **Opérations avec la société « International SICAR » :**

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 214 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque de trimestre ;
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en fonds gérés UIB.
- Une commission égale à 10% des montants des dividendes encaissés.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs et renouvelées au cours de l'exercice 2020**

### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil "Rentabilité Brute de l'Opération" permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 17 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique "RAPSODY", permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2020, s'élève à 146 KTND y compris la TVA non déductible.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

- Le conseil d'administration, réuni le 18 Juillet 2019 a autorisé la reconduction des contrats de services techniques avec le groupe Société Générale pour l'année 2019. Ces contrats comprennent :
  - L'assistance dans les domaines informatiques et organisationnels.
  - La mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT.

Au cours de l'exercice 2020, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

- Le conseil d'administration, réuni le 18 Juillet 2019 a autorisé la reconduction du contrat relatif aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 256 KTND en hors TVA.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.

Les commissions supportées par la banque en 2020 au titre de cette garantie, s'élèvent à 161 dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2020, s'élèvent à 2 783 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

- L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2020 s'élèvent à 159 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

Le coût de la maintenance et du support post-production supporté par la banque en 2020, s'élève à 153 KTND.

- L'UIB a conclu avec le Groupe Société Générale un contrat de maintenance Narval (application de pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB), moyennant une redevance annuelle de 4 632 Euros Hors TVA.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à 22 KTND.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

### **Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. A ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 5 135 Dinars y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

- Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2020, les dépôts totalisent 733 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 55 KTND.

## **Opérations avec la société « UIB Finance »**

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 405 TND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

- L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle elle loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Les produits constatés par la banque, en 2020, s'élèvent à 6 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 5 KTND.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à 5 KTND.

Les trois conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.

Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant : 250 KTND.
- Date de libération : 31-12-2018.
- Taux d'intérêt : 8,5%.
- Durée : 3 ans.
- Nombre d'échéances : Une seule.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à 21 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2020, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec l'UIB Finance pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2020, les dépôts totalisent 2 235 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 70 KTND.

## **Opérations avec la société « International SICAR »**

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 528 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 4 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 8 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

La société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 20 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

L'UIB a signé, le 11 mars 2019, un avenant à la convention sus-indiquée ayant pour objet la révision du montant de la rémunération globale pour le porter de 20 KTND à 50 KTND.

Le montant de la charge constatée à ce titre, en 2020, s'élève à 50 KTND.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « International SICAR ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 40 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 40 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 18 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 13 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 1<sup>er</sup> juillet 2015 une convention avec la société « International SICAR » qui annule et remplace la convention de gestion de fonds conclue le 13 mars 2000 et ses avenants du 02 septembre 2000 et 27 décembre 2003.

Conformément à la nouvelle convention, les principales conditions de gestion desdits fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an du montant des fonds sur l'encours non utilisé des fonds gérés par la SICAR, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une part des revenus des participations égale à 20% des dividendes reçus et 10% des plus-values de cession de participations ; et
- Une commission de recouvrement égale à 10% des récupérations en principal sur les participations non productives, plafonnée à 150 KTND en TTC.

Les fonds débloqués par la banque et gérés par la SICAR totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 8 700 KTND.

Le montant des commissions supportées par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds s'élève à 49 KTND.

Les montants des commissions de recouvrement et des dividendes reçus sur les participations s'élèvent respectivement à 7 KTND et 14 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 31 juillet 2015.

- L'UIB a conclu, le 27 février 2015 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de deux millions de dinars.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ; et
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 21 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 3 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

- L'UIB a conclu, le 09 février 2016 une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de 1 376 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin du trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 15 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 2 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 mars 2016.

- L'UIB a conclu, le 17 mars 2017, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 1 570 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;

- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque, en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 17 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque en 2020 s'élève à 2 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 mars 2017.

- L'UIB a conclu, le 15 janvier 2017, un avenant aux conventions de gestion de fonds conclues avec l'International SICAR jusqu'à cette date.

En vertu de cet avenant, la rémunération de l'International SICAR en matière des plus-values de cession des participations a été modifiée. En effet, l'International SICAR percevra une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés UIB.

Les autres rémunérations hors plus-values demeurent inchangées.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020 relative à la commission sur plus-values encaissées sur la cession des participations, s'élève à 17 KTND Hors TVA.

Cet avenant a été approuvé par le conseil d'administration du 22 mars 2018.

- L'UIB a conclu, le 13 mars 2018, une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 442 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille, calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la participation en fonds gérés UIB.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 5 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2018.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR la gestion d'un fond d'un montant de Dix millions de Dinars (10 000 KTND) libéré en totalité.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra une rémunération globale, forfaitaire et non révisable d'un montant de 50 KTND par an, payable à la clôture de chaque exercice. Cette rémunération couvre l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution et du suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 50 KTND hors TVA.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds d'un montant de 224 KTND.

A ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 1% des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur les soldes des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de rendement du portefeuille calculée sur la base de 10% des produits perçus sur le placement de la trésorerie disponible non encore investie.

- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 20% des montants des dividendes encaissés.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2020, au titre de la gestion des fonds confiés, s'élève à 1 KTND hors TVA.

Le montant de la commission de rendement supportée par la banque, en 2020, s'élève à 1 KTND.

Les deux conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

### Opération avec la société « Zemni Immobilière »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2020, s'élève à 56 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

### III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général sont fixés par les conseils d'administration du 20 avril 2018 et du 26 juin 2020, sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais d'utilité.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

Nature de l'avantage	Ancien Directeur Général		Nouveau Directeur Général		Président Conseil d'Administration		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme :								
- Salaires bruts	530 678	-	362 818	-	-	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	183 505	183 505	110 975	110 975				
- Congés payés	102 841	-	21 370	21 370	-	-	-	-
- Autres avantages	14 313	-	70 357	-	-	-	-	-
- Charges fiscales et sociales	220 646	47 840	150 202	34 502	-	-	-	-
- Rémunération PCA	-	-	-	-	659 024	154 237	-	-
- Jetons de présence	-	-	-	-	-	-	250 000	250 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 051 984</b>	<b>231 345</b>	<b>715 721</b>	<b>166 847</b>	<b>659 024</b>	<b>154 237</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 22 mars 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR  
Mustapha MEDHIOUB**

**Tunisie Audit & Conseil  
Lamjed MBAREK**

## Etats financiers annuels de SICAV

### **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

#### **BILAN**

**Arrêté au 31/12/2020 en (DT)**

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>62 310 672,407</b>	<b>67 293 174,386</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		62 310 672,407	67 293 174,386
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>22 536 975,455</b>	<b>14 746 426,627</b>
	a- Placements monétaires		4 991 165,113	5 983 590,478
	b- Disponibilités		17 545 810,342	8 762 836,149
AC 3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>13,311</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>84 847 661,173</b>	<b>82 039 601,013</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
			<b>351 243,311</b>	<b>276 822,774</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	260 278,824	185 670,795
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	90 964,487	91 151,979
<b>ACTIF NET</b>			<b>84 496 417,862</b>	<b>81 762 778,239</b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.7</b>	<b>81 203 718,326</b>	<b>78 465 017,581</b>
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.8</b>	<b>3 292 699,536</b>	<b>3 297 760,658</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		647,618	645,399
	b- Sommes distribuables de l'exercice		3 292 051,918	3 297 115,259
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>84 847 661,173</b>	<b>82 039 601,013</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b><u>3 066 625,777</u></b>	<b><u>3 593 834,784</u></b>
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 066 625,777	3 593 834,784
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b><u>1 024 260,846</u></b>	<b><u>887 227,793</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>4 090 886,623</u></b>	<b><u>4 481 062,577</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.9</b>	<b><u>-742 504,830</u></b>	<b><u>-791 039,355</u></b>
	<b>Revenu net des placements</b>		<b>3 348 381,793</b>	<b>3 690 023,222</b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	<b>3.10</b>	-118 033,293	-120 726,848
	<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>3 230 348,500</b>	<b>3 569 296,374</b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		61 703,418	-272 181,115
	<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		<b>3 292 051,918</b>	<b>3 297 115,259</b>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-61 703,418	272 181,115
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		37 321,020	37 219,050
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		0,000	888,200
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-5,319	-1 428,170
	<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>3 267 664,201</b>	<b>3 605 975,454</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>3 267 664,201</u></b>	<b><u>3 605 975,454</u></b>
a- Résultat d'exploitation	3 230 348,500	3 569 296,374
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 321,020	37 219,050
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	888,200
d- Frais de négociation de titres	-5,319	-1 428,170
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-3 271 674,213</u></b>	<b><u>-3 404 373,750</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>2 737 649,635</u></b>	<b><u>-14 502 448,137</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>37 090 087,479</b>	<b>47 285 747,781</b>
- Capital	36 225 400,000	46 152 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-293 417,886	-395 412,676
- Régularisation des sommes distribuables	1 158 105,365	1 528 860,457
<b>b- Rachats</b>	<b>34 352 437,844</b>	<b>61 788 195,918</b>
- Capital	33 502 000,000	60 168 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-271 402,930	-515 665,973
- Régularisation des sommes distribuables	1 121 840,774	2 135 461,891
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>2 733 639,623</b>	<b>-14 300 846,433</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	81 762 778,239	96 063 624,672
b- En fin de l'exercice	84 496 417,862	81 762 778,239
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	791 249	931 410
b- En fin de l'exercice	818 483	791 249
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>103,235</b>	<b>103,333</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,95%</b>	<b>4,08%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ANNUELS ARRETES AU 31/12/2020**

**PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1 - Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2020 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2020	31/12/2019
BTA	(1)	50 820 599,564	50 771 201,834
Obligations émises par l'Etat	(2)	620 325,884	1 231 455,738
Obligations des Sociétés	(2)	10 869 746,959	15 290 516,814
<b>Total</b>		<b>62 310 672,407</b>	<b>67 293 174,386</b>

#### (1) Bons de trésor assimilable :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>BTA</b>		<b>49 687 658,956</b>	<b>50 820 599,564</b>	<b>59,90%</b>
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 108 765,309	6,02%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	997 870,169	1,18%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 338 263,033	8,65%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 399 339,587	38,19%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 976 361,466	5,87%

#### (2) Obligations :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Obligations Emises par l'Etat</b>		<b>604 423,500</b>	<b>620 325,884</b>	<b>0,73%</b>
EMPRUNT NAT2014 catégorie B	30 250	604 423,500	620 325,884	0,73%
<b>Obligations des Sociétés</b>		<b>10 604 379,000</b>	<b>10 869 746,959</b>	<b>12,80%</b>
AMENBANK ES2009	30 000	798 900,000	807 775,013	0,95%
AMENBANK2008 SUB (B)	20 000	800 000,000	827 616,438	0,98%
AMENBANKES2011-1	10 000	100 000,000	101 296,877	0,12%
AMENBANKSUB2010	18 000	599 400,000	612 086,239	0,72%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	500 000,000	503 931,507	0,59%
BH 2009CATB	50 000	1 535 000,000	1 535 178,312	1,81%
BNASUB09	23 300	620 479,000	640 233,691	0,75%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	100 000,000	103 780,821	0,12%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	600 000,000	630 528,000	0,74%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	200 000,000	209 356,055	0,25%
HL 2016-1 7.65%	10 000	200 000,000	206 270,904	0,24%
HL 2016-2 7.65%	19 400	388 000,000	390 211,919	0,46%
HL 2017-3 8%	10 000	600 000,000	635 777,050	0,75%
HL 2020-2 10.6%	6 500	650 000,000	657 399,671	0,77%
TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,18%

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif</b>
TLS2015-2	10 000	200 000,000	209 961,644	0,25%
TLS2016-1	10 000	200 000,000	208 909,589	0,25%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	600 000,000	634 198,033	0,75%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	380 000,000	402 188,677	0,47%
UIB2009-1 CAT B	20 000	532 600,000	543 386,245	0,64%
INTERCALAIRE TLF 2020 SUB T10.25%			9 660,274	0,01%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2020 se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Obligations des Sociétés	2 154 423,500
<b>TOTAL</b>	<b>2 154 423,500</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de Cession / Remboursements</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Obligations des Sociétés	6 981 971,000	6 981 971,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>6 981 971,000</b>	<b>6 981 971,000</b>	<b>0,000</b>

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Période du 01.01.20 au 31.12.20</b>	<b>Période du 01.01.19 au 31.12.19</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
<b>Revenus des obligations</b>		
- Intérêts	695 213,347	1 232 374,882
<b>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</b>		
- Intérêts	2 371 412,430	2 361 459,902
<b>TOTAL</b>	<b>3 066 625,777</b>	<b>3 593 834,784</b>

### 3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 22 536 975 ,455 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	4 991 165,113	5 983 590,478	5,88%
Disponibilités	(2)	17 545 810,342	8 762 836,149	20,68%
<b>Total</b>		<b>22 536 975,455</b>	<b>14 746 426,627</b>	<b>26,56%</b>

#### (1) Placements monétaires :

##### a- Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,13%	20 jours	25/12/2020	4 986 424,012	4 991 165,113	5,88%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>4 986 424,012</b>	<b>4 991 165,113</b>	<b>5,88%</b>

#### (2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme	8 000 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	47 763,946	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	105 181,966	107 870,491
Avoirs en banque	9 392 864,430	8 654 965,658
<b>Total</b>	<b>17 458 810,342</b>	<b>8 762 836,149</b>

##### a- Dépôt à terme :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,80%	90 jours	02/11/2020	5 000 000,000	5 044 712,329	5,95%
UBCI	6,63%	90 jours	25/12/2020	3 000 000,000	3 003 051,617	3,54%
<b>Total placement dépôt à terme</b>				<b>8 000 000,000</b>	<b>8 047 763,946</b>	<b>9,48%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôt	378 888,602	213 856,242
Intérêts sur les avoirs bancaires	645 372,244	668 715,518
<b>TOTAL</b>	<b>1 024 260,846</b>	<b>887 227,793</b>

### 3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>AC3</b>	<b><u>Créances d'exploitation</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	Intérêts Emprunts	<b><u>152 326,650</u></b>	<b><u>152 326,650</u></b>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	<b><u>3 703 000,000</u></b>	<b><u>3 703 000,000</u></b>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<b><u>-3 855 326,650</u></b>	<b><u>-3 855 326,650</u></b>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

### 3.4 - Autres Actifs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>AC4</b>	<b><u>Autres Actifs</u></b>	<b><u>13,311</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
	RS sur achats obligations des Sociétés	13,311	0,000

### 3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 1</b>	<b><u>Opérateurs créditeurs</u></b>	<b><u>260 278,824</u></b>	<b><u>185 670,795</u></b>
	Frais de gestionnaire	43 473,760	42 291,685
	Frais de dépositaire	21 206,713	20 630,091
	Frais des distributeurs	195 598,351	122 749,019

### 3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 2</b>	<b><u>Autres créditeurs divers</u></b>	<b><u>90 964,487</u></b>	<b><u>91 151,979</u></b>
	Etat, retenue à la source	59 005,668	66 354,581
	Redevance CMF	7 301,215	6 838,607
	Charges à payer sur l'exercice	24 657,604	17 958,791

### 3.7 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2019</u></b>	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	36 225 400
* Nombre de titres émis	362 254
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	33 502 000
* Nombre de titres rachetés	335 020
<b><u>Capital au 31/12/2020</u></b>	
* Montant en nominal	81 848 300
* Nombre de titres	818 483
* Nombre d'actionnaires	979

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à 2 733 639,623 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2020 est de 818 483 contre 791 249 au 31/12/2019.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u></b>	<b><u>78 465 017,581</u></b>	<b><u>78 465 017,581</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>36 225 400,000</u></b>	<b><u>36 225 400,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-33 502 000,000</u></b>	<b><u>-33 502 000,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>15 300,745</u></b>	<b><u>3 308 000,281</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	37 321,020	37 321,020
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	-5,319	-5,319
- Régularisation des sommes non distribuables	-22 014,956	-22 014,956
- Sommes distribuables		3 292 699,536
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u></b>	<b><u>81 203 718,326</u></b>	<b><u>84 496 417,862</u></b>

### 3.8 - Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2020 s'élèvent à **3 292 699,536** DT contre **3 297 760,658** DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	647,618	645,399
Résultat d'exploitation	3 230 348,500	3 569 296,374
Régularisation du résultat d'exploitation	61 703,418	-272 181,115
<b>Total</b>	<b>3 292 699,536</b>	<b>3 297 760,658</b>

### 3.9 - Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>742 504,830</b>	<b>791 039,355</b>
Rémunération du gestionnaire	169 126,109	180 181,196
Rémunération du dépositaire	82 500,549	87 893,273
Rémunération des distributeurs	490 878,172	522 964,886

### 3.10 - Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>118 033,293</b>	<b>120 726,848</b>
Redevance CMF	82 500,549	87 893,273
Abonnement des charges budgétisées	35 532,744	32 833,575

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>35 532,744</b>	<b>32 833,575</b>
Taxes	9 495,079	7 824,640
Frais bancaires	122,940	138,890
Publication BO CMF	1 506,000	1 304,800
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,300
Frais AGO et publications	5 627,525	4 783,945
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000

#### **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :**

##### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative, et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

##### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### **4-3 Rémunération des distributeurs**

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## 5. DONNEES PAR ACTIONS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par action	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	4,998	5,663	6,297	5,120	5,241
Charges de gestion des placements	-0,907	-1,000	-1,147	-0,984	-0,925
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,091</b>	<b>4,664</b>	<b>5,150</b>	<b>4,135</b>	<b>4,316</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,144	-0,153	-0,171	-0,502	-0,140
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3,947</b>	<b>4,511</b>	<b>4,980</b>	<b>3,633</b>	<b>4,176</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,075	-0,344	-0,965	-0,243	-0,437
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>4,022</b>	<b>4,167</b>	<b>4,015</b>	<b>3,390</b>	<b>3,739</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,046	0,047	-0,600	0,073	-0,028
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,001	0,654	0,053	0,195
Frais de négociation sur titres	0,000	-0,002	-0,019	-0,011	-0,009
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>0,046</b>	<b>0,046</b>	<b>0,035</b>	<b>0,115</b>	<b>0,158</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3,992</b>	<b>4,557</b>	<b>5,015</b>	<b>3,748</b>	<b>4,334</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,046</b>	<b>0,046</b>	<b>0,035</b>	<b>0,115</b>	<b>0,158</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,003	-0,009	-0,009	-0,018
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,047</b>	<b>0,043</b>	<b>0,025</b>	<b>0,107</b>	<b>0,140</b>
Distribution de dividendes	4,167	4,014	3,391	3,739	3,709
Valeur liquidative	103,235	103,333	103,137	102,488	102,730
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements /actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,89%	0,81%
Autres charges/actif net moyen	0,14%	0,14%	0,13%	0,46%	0,12%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	3,92%	4,06%	3,91%	3,30%	3,66%
<b>Actif net moyen</b>	<b>82 498</b> <b>378,210</b>	<b>87 890</b> <b>950,425</b>	<b>118 655</b> <b>842,916</b>	<b>153 218</b> <b>220,130</b>	<b>183 923</b> <b>097,632</b>

<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>818 483</b>	<b>791 249</b>	<b>931 410</b>	<b>1 389 799</b>	<b>1 613 932</b>
----------------------------------	----------------	----------------	----------------	------------------	------------------

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 84 847 661 dinars et un résultat net de l'exercice de 3 267 664 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observations :

Nous attirons votre attention sur :

- La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- Les liquidités et quasi-liquidités représentent 20,25% de l'actif au 30 juin 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les certificats de dépôt émis par l'UBCI représentent, au 30 septembre 2020, 18,21% de l'actif de l'Union Financière Alyssa Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,68% de l'actif au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2020.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 82 500,549 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :

\* la gestion du portefeuille de la SICAV,

\* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV, \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

\* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, et deviendra 0,205%TTC à partir du 1er janvier 2017.

Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2020 à 169 126,109 dinars.

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 490 878,172 dinars.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 8 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

#### **BILAN**

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>40 824 898,854</b>	<b>43 810 784,190</b>
	a- Obligations et valeurs assimilées		37 986 238,854	42 622 581,190
	b- Titres OPCVM		2 838 660,000	1 188 203,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>30 311 092,246</b>	<b>10 931 057,560</b>
	a- Placements monétaires		5 380 508,785	3 988 601,386
	b- Disponibilités		24 930 583,461	6 942 456,174
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>3.3</b>	0,000	0,000
AC 4	<b>Autres actifs</b>	<b>3.4</b>	<b>297,357</b>	<b>583,869</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>71 136 288,457</b>	<b>54 742 425,619</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b><u>244 841,798</u></b>	<b><u>180 264,412</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.5</b>	191 083,472	125 900,093
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.6</b>	53 758,326	54 364,319
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>70 891 446,659</u></b>	<b><u>54 562 161,207</u></b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.7</b>	<b>67 872 965,550</b>	<b>52 126 353,756</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.8</b>	<b><u>3 018 481,109</u></b>	<b><u>2 435 807,451</u></b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		3 018 481,109	2 435 807,451
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>71 136 288,457</b>	<b>54 742 425,619</b>

## ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b><u>2 273 692,652</u></b>	<b><u>2 568 505,212</u></b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 225 772,152	2 568 505,212
Revenus des titres OPCVM		47 920,500	0,000
<b>PR 2 Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.2</b>	<b><u>1 035 264,580</u></b>	<b><u>925 263,143</u></b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b><u>3 308 957,232</u></b>	<b><u>3 493 768,355</u></b>
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	<b><u>-552 182,165</u></b>	<b><u>-559 279,955</u></b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b><u>2 756 775,067</u></b>	<b><u>2 934 488,400</u></b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>3.10</b>	<b>-94 771,213</b>	<b>-94 599,491</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>2 662 003,854</u></b>	<b><u>2 839 888,909</u></b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>356 477,255</b>	<b>-404 081,458</b>
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b><u>3 018 481,109</u></b>	<b><u>2 435 807,451</u></b>
<b>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>-356 477,255</b>	<b>404 081,458</b>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		112 402,760	78 132,104
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		82 511,000	70 926,896
<u>Frais de négociation de titres</u>		-5 759,301	-3 045,185
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b><u>2 851 158,313</u></b>	<b><u>2 985 902,724</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 851 158,313</u></b>	<b><u>2 985 902,724</u></b>
a- Résultat d'exploitation	2 662 003,854	2 839 888,909
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	112 402,760	78 132,104
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	82 511,000	70 926,896
d- Frais de négociation de titres	-5 759,301	-3 045,185
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>13 478 127,139</u></b>	<b><u>-14 765 448,976</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>46 806 806,232</b>	<b>50 641 278,355</b>
- Capital	41 963 700,000	47 667 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	4 843 106,232	2 974 078,355
<b>b- Rachats</b>	<b>33 328 679,093</b>	<b>65 406 727,331</b>
- Capital	29 910 700,000	61 507 400,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	3 417 979,093	3 899 327,331
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>16 329 285,452</b>	<b>-11 779 546,252</b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	54 562 161,207	66 341 707,459
b- En fin de l'exercice	70 891 446,659	54 562 161,207
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	501 916	640 318
b- En fin de l'exercice	622 446	501 916
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,891</b>	<b>108,707</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,77%</b>	<b>4,92%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31-12-2020

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE de type distribution, puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2020 d'obligations et valeurs assimilées et de titres d'OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

<b>LIBELLE</b>		<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Emprunts d'Etat	(1)	24 125 361,668	24 041 682,209
Obligations des Sociétés	(2)	13 860 877,186	18 580 898,981
Titres d'OPCVM	(3)	2 838 660,000	1 188 203,000
<b>Total</b>		<b>40 824 898,854</b>	<b>43 810 784,190</b>

#### (1) Emprunts d'Etat :

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>		<b><u>23 186</u> <u>652,000</u></b>	<b><u>24 125</u> <u>361,668</u></b>	<b>33,91%</b>
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 988 196,018	2,79%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 147 799,729	12,86%
BTA082022	50	47 700,000	50 318,989	0,07%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 939 046,932	18,19%

**(2) Obligations des sociétés :**

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>13 352 290,200</u></b>	<b><u>13 860 877,186</u></b>	<b><u>19,48%</u></b>
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	1 000 000,000	1 000 000,000	1,41%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	20 000	1 200 000,000	1 248 924,756	1,76%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	600 000,000	601 019,178	0,84%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	800 000,000	827 896,986	1,16%
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1	9 700	970 000,000	977 627,123	1,37%
BNA SUB 09	1 700	45 271,000	46 712,330	0,07%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	400 000,000	422 127,213	0,59%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	400 000,000	415 123,288	0,58%
CIL 2017 -2 - 7.95%	5 000	300 000,000	315 264,000	0,44%
CIL 2018-1 - 10.6%	5 038	402 999,200	435 682,880	0,61%
CIL 2018-1 T+2.5%	187	14 960,000	16 061,550	0,02%
HL 2015-2 A7.65%	24 660	484 260,000	507 332,031	0,71%
HL 2016-1 7.65%	10 000	194 000,000	200 270,904	0,28%
HL 2016-2 7.65%	10 000	200 000,000	201 140,165	0,28%
HL 2017-3 8%	20 000	1 200 000,000	1 271 554,098	1,79%
HL 2018-1 8.3%	15 000	900 000,000	935 692,274	1,32%
HL 2020-2 10.6%	5 000	500 000,000	505 692,055	0,71%
TLS2014-1 CB 7.35%	15 000	282 000,000	293 985,534	0,41%
TLS2015-2	20 000	400 000,000	419 923,286	0,59%
TLS2016-1	15 000	300 000,000	313 364,384	0,44%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	900 000,000	951 297,050	1,34%
TLS2018-1 7.95%	16 000	958 800,000	998 779,134	1,40%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	800 000,000	846 713,006	1,19%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	100 000,000	105 064,372	0,15%
INTERCALAIRE A.BANK SUB 2020-03 T9.2%			3 629,589	0,01%

**(3) Titres OPCVM :**

<b>LIBELLE</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% de l'Actif</b>
<b><u>Titres OPCVM</u></b>		<b><u>2 806 519,296</u></b>	<b><u>2 838 660,000</u></b>	<b><u>3,99%</u></b>
Union Financière ALYSSA SICAV	27 500	2 806 519,296	2 838 660,000	<b><u>3,99%</u></b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2020 se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Obligations des Sociétés	5 773 959,200
Titres OPCVM	1 619 072,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>7 393 031,200</u></b>

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de Cession / Remboursements</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Obligations des Sociétés	10 270 028,000	10 352 539,000	82 511,000
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>10 270 028,000</u></b>	<b><u>10 352 539,000</u></b>	<b><u>82 511,000</u></b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>Revenus des titres OPCVM</b>	<b>47 920,500</b>	<b>0,000</b>
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>2 225 772,152</b>	<b>2 568 505,212</b>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 244 040,619	1 237 050,477
Revenus des obligations privées	981 731,533	1 331 454,735
<b>TOTAL</b>	<b>2 273 692,652</b>	<b>2 568 505,212</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020, à 30 311 092,246 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 380 508,785	3 988 601,386	7,56%
Disponibilités	(2)	24 930 583,461	6 942 456,174	35,05%
<b>Total</b>		<b>30 311 092,246</b>	<b>10 931 057,560</b>	<b>42,61%</b>

#### (1) Placements monétaires :

##### a) Certificats de dépôt :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,13%	20 jours	25/12/2020	4 986 424,012	4 991 165,113	7,02%
<b>Total placement certificats de dépôt</b>				<b>4 986 424,012</b>	<b>4 991 165,113</b>	<b>7,02%</b>

##### b) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
BTCT 02/03/2021	400	18/02/2020	368 290,213	389 343,672	0,56%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>368 290,213</b>	<b>389 343,672</b>	<b>0,56%</b>

#### (2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à terme	8 000 000,000	2 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	47 763,946	32 641,752
Intérêts courus/DAV (POT)	205 694,043	95 172,070
Avoirs en banque	16 677 125,472	4 814 642,352
<b>Total</b>	<b>24 930 583,461</b>	<b>6 942 456,174</b>

a) Dépôts à terme :

Banque	Taux de Rémunération	durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
UBCI	6,80%	90 jours	02/11/2020	5 000 000,000	5 044 712,329	7,09%
UBCI	6,63%	90 jours	25/12/2020	3 000 000,000	3 003 051,617	4,22%
<b>Total placement dépôts à terme</b>				<b>8 000 000,000</b>	<b>8 047 763,946</b>	<b>11,31%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	21 053,459	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôts	305 211,994	229 154,622
Intérêts des dépôts à terme	708 999,127	691 452,488
<b>TOTAL</b>	<b>1 035 264,580</b>	<b>925 263,143</b>

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>AC 3</b>	<b>Créances d'exploitations</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>AC 4</b>	<b>Autres Actifs</b>	<b>297,357</b>	<b>583,869</b>
	RS sur achats Obligations	297,357	583,869

3.5 –Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>191 083,472</b>	<b>125 900,093</b>
	Frais de gestionnaire	70 296,293	55 955,596
	Frais de dépositaire	17 574,075	13 988,902
	Frais des distributeurs	103 213,104	55 955,595

3.6 – Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>53 758,326</b>	<b>54 364,319</b>
	Etat, retenue à la source,	27 979,289	34 523,146
	Redevance CMF	5 962,817	4 677,604
	Charges à payer sur l'exercice	19 816,220	15 163,569

### 3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2019</u></b>	
* Montant en nominal	50 191 600
* Nombre de titres	501 916
* Nombre d'actionnaires	380
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	41 963 700
* Nombre de titres émis	419 637
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	29 910 700
* Nombre de titres rachetés	299 107
<b><u>Capital au 31/12/2020</u></b>	
* Montant en nominal	62 244 600
* Nombre de titres	622 446
* Nombre d'actionnaires	425

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à 16 329 285,452 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2020 est de 622 446 contre 501 916 au 31/12/2019.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u></b>	<b><u>52 126 353,756</u></b>	<b><u>52 126 353,756</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>41 963 700,000</u></b>	<b><u>41 963 700,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-29 910 700,000</u></b>	<b><u>-29 910 700,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>3 693 611,794</u></b>	<b><u>6 712 092,903</u></b>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	112 402,760	112 402,760
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	82 511,000	82 511,000
- Frais de négociation de titres	-5 759,301	-5 759,301
- Régularisation des sommes capitalisables	-1 023 530,244	-1 023 530,244
- Résultat de l'exercice antérieur	2 435 807,451	2 435 807,451
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	2 092 180,128	2 092 180,128
- Sommes capitalisables		3 018 481,109
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u></b>	<b><u>67 872 965,550</u></b>	<b><u>70 891 446,659</u></b>

### 3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2020 s'élèvent à 3 018 481,109 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	2 662 003,854	2 839 888,909
Régularisation du résultat d'exploitation	356 477,255	-404 081,458
<b>Total</b>	<b>3 018 481,109</b>	<b>2 435 807,451</b>

### 3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>552 182,165</b>	<b>559 279,955</b>
Rémunération du gestionnaire	245 414,291	248 568,862
Rémunération du dépositaire	61 353,583	62 142,231
Rémunération des distributeurs	245 414,291	248 568,862

### 3.10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>94 771,213</b>	<b>94 599,491</b>
Redevance CMF	61 353,583	62 142,231
Abonnement des charges budgétisées	33 417,630	32 457,260

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>33 417,630</b>	<b>32 457,260</b>
Taxes	7 545,901	7 939,021
Frais bancaires	112,351	121,130
Publication BO CMF	1 405,400	1 204,200
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,400
Frais AGO et publications	5 572,778	4 411,581
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Autres (*)	0,000	-0,072

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## **4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS**

### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

### **4-3 Rémunération des distributeurs :**

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## 5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	5,316	6,961	6,068	4,399	3,851
Charges de gestion des placements	-0,887	-1,114	-1,021	-0,794	-0,643
<b>Revenu net des placements</b>	<b>4,429</b>	<b>5,847</b>	<b>5,047</b>	<b>3,605</b>	<b>3,208</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,152	-0,188	-0,165	-0,324	-0,115
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4,277</b>	<b>5,658</b>	<b>4,882</b>	<b>3,281</b>	<b>3,095</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,573	-0,805	-0,527	0,336	0,968
<b>Somme capitalisables de l'exercice</b>	<b>4,849</b>	<b>4,853</b>	<b>4,355</b>	<b>3,618</b>	<b>4,061</b>
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,181	0,156	0,117	0,128	0,081
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	0,133	0,141	0,185	0,013	-0,444
Frais de négociation de titres	-0,009	-0,006	-0,035	-0,013	-0,052
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>0,304</b>	<b>0,291</b>	<b>0,267</b>	<b>0,127</b>	<b>-0,414</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>4,581</b>	<b>5,949</b>	<b>5,150</b>	<b>3,409</b>	<b>2,679</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultats non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,304</b>	<b>0,291</b>	<b>0,267</b>	<b>0,127</b>	<b>-0,414</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,031	-0,044	-0,028	0,004	-0,252
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,335</b>	<b>0,247</b>	<b>0,239</b>	<b>0,131</b>	<b>-0,666</b>
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	113,891	108,707	103,607	99,013	95,264
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%	0,90%
Autres charges/actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,37%	0,16%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	4,34%	4,57%	4,30%	3,72%	4,33%
<b>Actif net moyen</b>	<b>61 353 471,752</b>	<b>62 141 692,702</b>	<b>72 649 632,610</b>	<b>61 242 074,571</b>	<b>39 475 340,552</b>
Nombre d'actions au 31/12	622 446	501 916	640 318	694 352	552 810

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 71 136 288 dinars et un résultat net de l'exercice de 2 851 158 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**», ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations :**

Nous attirons votre attention sur :

- La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 28,35% de l'actif au 30 Septembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 35,05% de l'actif au 31 Décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**1. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2020.

**2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 61 353,583 dinars.

- L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI Bourse (Ex UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires

L'UBCI BOURSE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2020 à 245 414,291 dinars.

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 245 414,291 dinars.

### **3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars. Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

#### BILAN

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
<b><u>ACTIFS</u></b>				
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>794 969,887</b>	<b>818 612,059</b>
	a- Actions et droits rattachés		464 396,861	450 969,300
	b- Obligations et valeurs assimilées		285 021,826	367 642,759
	c- Titres OPCVM		45 551,200	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>201 825,248</b>	<b>218 110,921</b>
	a- Placements monétaires		97 335,918	0,000
	b- Disponibilités		104 489,330	218 110,921
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>996 795,135</b>	<b>1 036 722,980</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
			<b><u>30 396,782</u></b>	<b><u>24 276,959</u></b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	4 164,929	3 487,491
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	26 231,853	20 789,468
<b>ACTIF NET</b>			<b>966 398,353</b>	<b>1 012 446,021</b>
CP 1	<b>Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>974 985,775</b>	<b>1 005 627,386</b>
CP 2	<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.6</b>	<b>-8 587,422</b>	<b>6 818,635</b>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,592	0,461
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-8 589,014	6 818,174
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>996 795,135</b>	<b>1 036 722,980</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31/12/2020 en (DT)**

Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3.1</b>	<b>26 822,369</b>	<b>61 266,016</b>
Dividendes		8 826,250	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 996,119	30 214,616
<b>PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3.2</b>	<b>5 263,365</b>	<b>817,591</b>
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>32 085,734</b>	<b>62 083,607</b>
<b>CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3.7</b>	<b>-12 087,558</b>	<b>-19 227,511</b>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b>19 998,176</b>	<b>42 856,096</b>
<b>CH 2 <u>Autres charges</u></b>	<b>3.8</b>	<b>-28 899,323</b>	<b>-29 501,806</b>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b>-8 901,147</b>	<b>13 354,290</b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>312,133</b>	<b>-6 536,116</b>
<b><u>Sommes distribuables de l'exercice</u></b>		<b>-8 589,014</b>	<b>6 818,174</b>
<b>PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		<b>-312,133</b>	<b>6 536,116</b>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-32 284,115	-47 197,029
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-849,564	-26 115,558
<u>Frais de négociation de titres</u>		- 278,809	- 1 635,848
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b>-42 313,635</b>	<b>-61 594,145</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-42 313,635</u></b>	<b><u>-61 594,145</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-8 901,147	13 354,290
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-32 284,115	-47 197,029
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-849,564	-26 115,558
d- Frais de négociation de titres	-278,809	-1 635,848
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>-7 366,480</u></b>	<b><u>-10 904,652</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>3 632,447</u></b>	<b><u>-736 499,574</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>160 549,652</b>	<b>99 900,601</b>
- Capital	143 700,000	87 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	16 237,907	11 953,961
- Régularisation des sommes distribuables	611,745	946,640
<b>b- Rachats</b>	<b>156 917,205</b>	<b>836 400,175</b>
- Capital	145 200,000	730 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	11 967,030	98 077,831
- Régularisation des sommes distribuables	-249,825	7 922,344
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-46 047,668</u></b>	<b><u>-808 998,371</u></b>
<b><u>AN4- Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	1 012 446,021	1 821 444,392
b- En fin de l'exercice	966 398,353	1 012 446,021
<b><u>AN5- Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	8 958	15 392
b- En fin de l'exercice	8 943	8 958
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>108,061</b>	<b>113,021</b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-3,72%</b>	<b>-3,87%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**ARRETES AU 31-12-2020**

### **PRESENTATION DE LA SOCIETE :**

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

## **2.3- Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

#### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2020 d'actions de titres OPCVM et d'obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% l'Actif
<b><u>Actions</u></b>		<b><u>489 513,993</u></b>	<b><u>464 396,861</u></b>	<b><u>46,59%</u></b>
ATL	16 482	50 899,999	26 783,250	2,69%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	39 164,160	3,93%
BIAT	479	55 631,380	44 878,468	4,50%
OTH	1 800	29 160,000	21 612,600	2,17%
SAH	3 600	45 802,061	44 204,400	4,43%
SFBT	4 125	44 138,943	78 416,250	7,87%
SOTIPAPIER	6 000	41 880,000	27 558,000	2,76%
SOTUVER	9 500	33 116,466	66 367,000	6,66%
SOTUVER NG 20	2 079	13 590,720	13 617,450	1,37%
TELNET	4 700	35 749,782	39 442,400	3,96%
TPR	5 000	20 805,298	20 810,000	2,09%
UIB	1 853	48 346,164	31 632,563	3,17%
UNIMED	1 020	10 302,000	9 910,320	0,99%
<b><u>Titres OPCVM</u></b>		<b><u>44 524,400</u></b>	<b><u>45 551,200</u></b>	<b><u>4,57%</u></b>
Union Financière Salamambo Sicav	400	44 524,400	45 551,200	4,57%
<b><u>Obligations des Sociétés</u></b>		<b><u>188 000,000</u></b>	<b><u>195 444,861</u></b>	<b><u>19,61%</u></b>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	36 000,000	37 467,742	3,76%
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1	300	30 000,000	30 235,890	3,03%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	30 000,000	31 526,400	3,16%
HL 2016-2 7.65%	600	12 000,000	12 068,409	1,21%
HL 2017-3 8%	500	30 000,000	31 788,853	3,19%
HL 2018-1 8.3%	500	30 000,000	31 189,742	3,13%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	20 000,000	21 167,825	2,12%
<b><u>BTA</u></b>		<b><u>86 240,000</u></b>	<b><u>89 576,965</u></b>	<b><u>8,99%</u></b>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 924,855	3,91%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	5,08%
<b>TOTAL</b>		<b>808 278,393</b>	<b>794 969,887</b>	<b>79,75%</b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	139 526,710
Obligations de sociétés	30 000,000
Titres OPCVM	44 524,400
<b>Total</b>	<b>214 051,110</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession / Remboursements	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits rattachés	92 788,234	91 938,670	-849,564
Obligations des Sociétés	108 000,000	108 000,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>200 788,234</b>	<b>199 938,670</b>	<b>-849,564</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b><u>Revenus des Actions</u></b>	<b><u>8 826,250</u></b>	<b><u>31 051,400</u></b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b><u>17 996,119</u></b>	<b><u>30 214,616</u></b>
Revenus des obligations privées	13 063,579	25 310,620
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	4 932,540	4 903,996
<b>TOTAL</b>	<b>26 822,369</b>	<b>61 266,016</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à 201 825,248 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	97 335,918	0,000	9,76%
Disponibilités		104 489,330	218 110,921	10,48%
<b>Total</b>		<b>201 825,248</b>	<b>218 110,921</b>	<b>20,25%</b>

(1) Les placements monétaires au 31-12-2020 s'analysent comme suit :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif
<b>BTCT 02/03/2021</b>	100	18/02/2020	92 072,553	97 335,918	9,76%
<b>Total placement BTCT</b>			<b>92 072,553</b>	<b>97 335,918</b>	<b>9,76%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	5 263,365	817,591
<b>TOTAL</b>	<b>5 263,365</b>	<b>817,591</b>

### 3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>4 164,929</b>	<b>3 487,491</b>
	Frais de gestionnaire	1 117,796	1 211,802
	Frais de dépositaire	198,167	227,573
	Frais de distributeurs	2 848,966	2 048,116

### 3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>26 231,853</b>	<b>20 789,468</b>
	Etat, retenue à la source,	905,722	954,483
	Redevance CMF	82,230	86,079
	Charges à payer sur l'exercice	25 243,901	19 748,906

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2019</b>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97
<b>Souscriptions réalisées</b>	
* Montant en nominal	143 700
* Nombre de titres émis	1 437
<b>Rachats effectués</b>	
* Montant en nominal	145 200
* Nombre de titres rachetés	1 452
<b>Capital au 31/12/2020</b>	
* Montant en nominal	894 300
* Nombre de titres	8 943
* Nombre d'actionnaires	75

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01-01-2020 au 31-12-2020 s'élève à -46 047,668 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-12-2020 est de 8 943 contre 8 958 au 31-12-2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u></b>	<b><u>1 005 627,386</u></b>	<b><u>1 005 627,386</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>143 700,000</u></b>	<b><u>143 700,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-145 200,000</u></b>	<b><u>-145 200,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-29 141,611</u></b>	<b><u>-37 729,033</u></b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-32 284,115	-32 284,115
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-849,564	-849,564
- Frais de négociation de titres	-278,809	-278,809
- Régularisation des sommes non distribuables	4 270,877	4 270,877
- Sommes distribuables		-8 587,422
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u></b>	<b><u>974 985,775</u></b>	<b><u>966 398,353</u></b>

### 3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31-12-2020 s'élèvent à -8 587,422 DT contre 6 818,635 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Somme distribuables des exercices antérieurs	1,592	0,461
Résultat d'exploitation	-8 901,147	13 354,290
Régularisation du résultat d'exploitation	312,133	-6 536,116
<b>Total</b>	<b>-8 587,422</b>	<b>6 818,635</b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

<b>Libelle</b>	<b>Période du 01.01.20 au 31.12.20</b>	<b>Période du 01.01.19 au 31.12.19</b>
<b><u>CH 1 Charges de gestion des placements</u></b>	<b><u>12 087,558</u></b>	<b><u>19 227,511</u></b>
Rémunération du gestionnaire	4 481,360	6 956,131
Rémunération du dépositaire	760,654	1 227,159
Rémunération des distributeurs	6 845,544	11 044,221

### 3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>28 899,323</b>	<b>29 501,806</b>
Redevance CMF	995,868	1 545,828
Services bancaires et assimilés	210,065	739,023
Abonnement des charges budgétisées	27 693,390	27 216,955

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>27 693,390</b>	<b>27 216,955</b>
Taxes	261,233	347,424
Frais bancaires	112,410	121,130
Publication BO CMF	1 405,400	1 304,800
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,400
Frais AGO et publications	4 752,546	4 281,566
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 380,600	2 380,700
Autres (*)	0,001	-0,065

(\*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

## 4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

### 4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

#### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

#### **4-3 Rémunération des distributeurs :**

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

### **5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS**

<b>Données par action</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
Revenus des placements	3,588	6,931	4,064	3,933	3,824
Charges de gestion des placements	-1,352	-2,146	-1,391	-1,353	-1,434
<b>Revenu net des placements</b>	<b>2,236</b>	<b>4,784</b>	<b>2,673</b>	<b>2,580</b>	<b>2,390</b>
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-3,232	-3,293	-1,897	-2,597	-1,961
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-0,995</b>	<b>1,491</b>	<b>0,776</b>	<b>-0,016</b>	<b>0,430</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,035	-0,730	-0,040	0,054	0,034
<b>Somme distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,960</b>	<b>0,761</b>	<b>0,736</b>	<b>0,038</b>	<b>0,464</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	-0,035	0,730	0,040	-0,054	-0,034
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	-3,610	-5,269	2,891	12,092	10,170
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-0,095	-2,915	4,550	-2,644	-5,455
Frais de négociation de titre	-0,031	-0,183	-0,199	-0,128	-0,219
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>-3,736</b>	<b>-8,367</b>	<b>7,242</b>	<b>9,319</b>	<b>4,496</b>

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>-4,731</b>	<b>-6,876</b>	<b>8,018</b>	<b>9,303</b>	<b>4,926</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	0	0	0	0	0
<b>Résultats non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,736</b>	<b>-8,367</b>	<b>7,242</b>	<b>9,319</b>	<b>4,496</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,498	3,027	1,568	-0,439	-1,599
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-3,238</b>	<b>-5,340</b>	<b>8,811</b>	<b>8,880</b>	<b>2,897</b>
Distribution de dividendes	0,761	0,737	0,038	0,463	0,844
Valeur liquidative	108,061	113,021	118,337	108,828	100,373
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,21%	1,24%	1,22%	1,24%	1,27%
Autres charges/actif net moyen	2,90%	1,91%	1,67%	2,38%	1,73%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	-0,89%	0,86%	0,68%	-0,01%	0,38%
<b>Actif net moyen</b>	<b>995 817,848</b>	<b>1 545 746,231</b>	<b>1 751 225,183</b>	<b>1 256 475,496</b>	<b>1 545 200,913</b>

<b>Nombre d'actions</b>	<b>8 943</b>	<b>8 958</b>	<b>15 392</b>	<b>11 532</b>	<b>13 660</b>
-------------------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 996 795 dinars et un déficit de l'exercice de <42 314>dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Observation :**

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,

d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2020.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 760,654 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) une convention aux termes de laquelle UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

\* la gestion du portefeuille de la SICAV,

\* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,

\* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

\* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la

redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2020 à 4 481,360 dinars.

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE (Ex UBCI FINANCE) des conventions de distribution aux termes desquelles UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2020, ces commissions s'élèvent à 6 845,544 dinars.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

## Etats financiers annuels de SICAV

### **UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M.Borhen CHEBBI.

#### **BILAN**

**Arrêté au 31/12/2020 en (DT)**

	<b>Libellé</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
	<b><u>ACTIFS</u></b>			
AC 1	<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>1 040 801,444</b>	<b>1 248 581,672</b>
	a- Actions et droits rattachés		1 040 801,444	1 248 581,672
	b- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.2</b>	<b>268 744,325</b>	<b>320 663,768</b>
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		268 744,325	320 663,768
AC3	<b>Créances d'exploitations</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
AC 4	<b>Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
	<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 309 545,769</b>	<b>1 569 245,440</b>
	<b><u>PASSIF</u></b>		<b>33 021,646</b>	<b>25 340,202</b>
PA 1	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.3</b>	6 312,934	5 502,235
PA 2	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.4</b>	26 708,712	19 837,967
	<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>1 276 524,123</b>	<b>1 543 905,238</b>
CP 1	<b><u>Capital</u></b>	<b>3.5</b>	<b>1 313 511,169</b>	<b>1 537 737,299</b>
CP 2	<b><u>Sommes capitalisables</u></b>	<b>3.6</b>	<b>-36 987,046</b>	<b>6 167,939</b>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		-36 987,046	6 167,939
	<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 309 545,769</b>	<b>1 569 245,440</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Arrêté au 31/12/2020 en (DT)**

	Libellé	Note	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1	<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	3.1	<b><u>12 699,250</u></b>	<b><u>63 892,540</u></b>
	Dividendes		12 699,250	63 892,540
PR 2	<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	3.2	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>817,591</u></b>
	<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b><u>12 699,250</u></b>	<b><u>64 710,131</u></b>
CH 1	<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	3.7	<b><u>-18 175,347</u></b>	<b><u>-26 443,495</u></b>
	<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b><u>-5 476,097</u></b>	<b><u>38 266,636</u></b>
CH 2	<b><u>Autres charges</u></b>	3.8	-32 928,634	-33 021,557
	<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b><u>-38 404,731</u></b>	<b><u>5 245,079</u></b>
PR 4	<b><u>Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		1 417,685	922,860
	<b><u>Sommes capitalisables de l'exercice</u></b>		<b><u>-36 987,046</u></b>	<b><u>6 167,939</u></b>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1 417,685	-922,860
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		3 774,042	-190 623,160
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-93 863,380	-33 904,523
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 138,232	-2 059,230
	<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>-129 632,301</u></b>	<b><u>-221 341,834</u></b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b><u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>-129 632,301</u></b>	<b><u>-221 341,834</u></b>
a- Résultat d'exploitation	-38 404,731	5 245,079
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 774,042	-190 623,160
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-93 863,380	-33 904,523
d- Frais de négociation de titre	-1 138,232	-2 059,230
<b><u>AN2- Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>AN3- Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>-137 748,814</u></b>	<b><u>-886 884,189</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>818,180</b>	<b>199 264,800</b>
- Capital	1 000,000	203 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-181,820	-3 735,200
<b>b- Rachats</b>	<b>138 566,994</b>	<b>1 086 148,989</b>
- Capital	160 000,000	1 117 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000
-Régularisation des sommes capitalisables	-21 433,006	-31 451,011
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>-267 381,115</u></b>	<b><u>-1 108 226,023</u></b>
<b><u>AN4-Actif Net</u></b>		
a- En début de l'exercice	1 543 905,238	2 652 131,261
b- En fin de l'exercice	1 276 524,123	1 543 905,238
<b><u>AN5-Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	16 481	25 627
b- En fin de l'exercice	14 891	16 481
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>85,724</u></b>	<b><u>93,677</u></b>
<b>AN6 -TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>-8,49%</u></b>	<b><u>-9,48%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

### **ARRETES AU 31-12-2020**

#### **Présentation de la société :**

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés du 10 juin 2020 au 31 décembre 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du mois de janvier moins un point ont subi une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

#### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

## **2.3- Evaluation des autres placements :**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### 3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2020 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-2020	% l'Actif
<b>Actions</b>		<b>1 173 527,878</b>	<b>1 040 801,444</b>	<b>79,48%</b>
ATL	2 500	7 728,267	4 062,500	0,31%
ATTIJARI BANK	4 000	190 817,040	111 104,000	8,48%
BIAT	1 155	133 855,202	108 214,260	8,26%
CARTHAGE CEMENT	34 135	93 778,063	63 730,045	4,87%
OTH	9 172	153 365,495	110 128,204	8,41%
SAH	5 000	52 469,352	61 395,000	4,69%
SAM	23 315	69 136,100	63 160,335	4,82%
SFBT	6 500	68 716,415	123 565,000	9,44%
SOMOCER	40 000	52 570,000	39 640,000	3,03%
SOTIPAPIER	5 000	36 850,000	22 965,000	1,75%
SOTUVER	11 500	36 923,762	80 339,000	6,13%
SOTUVER NG 20	2 527	16 520,900	16 551,850	1,26%
TELNET	6 500	52 028,183	54 548,000	4,17%
TPR	20 000	83 086,855	83 240,000	6,36%
UIB	5 750	125 682,244	98 158,250	7,50%
<b>Total</b>		<b>1 173 527,878</b>	<b>1 040 801,444</b>	<b>79,48%</b>

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	220 790,600
<b>TOTAL</b>	<b>220 790,600</b>

Les sorties du portefeuille titres du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	432 344,870	338 481,490	-93 863,380
<b>TOTAL</b>	<b>432 344,870</b>	<b>338 481,490</b>	<b>-93 863,380</b>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>Revenus des Actions</b>	<b>12 699,250</b>	<b>63 892,540</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 699,250</b>	<b>63 892,540</b>

### 3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 268 744,325 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	% de l'Actif
Disponibilités	268 744,325	320 663,768	20,52%
<b>Total</b>	<b>268 744,325</b>	<b>320 663,768</b>	<b>20,52%</b>

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>817,591</b>

### 3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 1</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>6 312,934</b>	<b>5 502,235</b>
	Frais de gestionnaire	1 276,472	1 572,067
	Frais de dépositaire	319,122	393,015
	Frais de distributeurs	4 717,340	3 537,153

### 3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
<b>PA 2</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>26 708,712</b>	<b>19 837,967</b>
	Etat, retenue à la source	1 568,999	2 193,441
	Redevance CMF	108,335	130,178
	Charges à payer sur l'exercice	25 031,378	17 514,348

### 3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<b><u>Capital au 31/12/2019</u></b>	
* Montant en nominal	1 648 100
* Nombre de titres	16 481
* Nombre d'actionnaires	90
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
* Montant en nominal	1 000
* Nombre de titres émis	10
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
* Montant en nominal	160 000
* Nombre de titres rachetés	1 600
<b><u>Capital au 31/12/2020</u></b>	
* Montant en nominal	1 489 100
* Nombre de titres	14 891
* Nombre d'actionnaires	66

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à -267 381,115 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2020 est de 14 891 contre 16 481 au 31/12/2019.

	<b><u>Mvt sur le capital</u></b>	<b><u>Mvt sur l'Actif Net</u></b>
<b><u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u></b>	<b><u>1 537 737,299</u></b>	<b><u>1 537 737,299</u></b>
<b><u>Souscriptions de l'exercice</u></b>	<b><u>1 000,000</u></b>	<b><u>1 000,000</u></b>
<b><u>Rachats de l'exercice</u></b>	<b><u>-160 000,000</u></b>	<b><u>-160 000,000</u></b>
<b><u>Autres mouvements</u></b>	<b><u>-65 226,130</u></b>	<b><u>-102 213,176</u></b>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	3 774,042	3 774,042
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-93 863,380	-93 863,380
- Frais de négociation de titres	-1 138,232	-1 138,232
- Régularisation des sommes capitalisables	20 070,416	20 070,416
- Résultat de l'exercice antérieur	6 167,939	6 167,939
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	-236,915	-236,915
- Sommes capitalisables		-36 987,046
<b><u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u></b>	<b><u>1 313 511,169</u></b>	<b><u>1 276 524,123</u></b>

### 3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2020 s'élèvent à -36 987,046 DT contre 6 167,939 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	-38 404,731	5 245,079
Régularisation du résultat d'exploitation	1 417,685	922,860
<b>Total</b>	<b>-36 987,046</b>	<b>6 167,939</b>

### 3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 1 Charges de gestion des placements</b>	<b>18 175,347</b>	<b>26 443,495</b>
Rémunération du gestionnaire	5 192,960	7 555,286
Rémunération du dépositaire	1 298,256	1 888,830
Rémunération des distributeurs	11 684,131	16 999,379

### 3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>32 928,634</b>	<b>33 021,557</b>
Redevance CMF	1 298,256	1 888,830
Services bancaires et assimilés	302,242	1 520,642
Abonnement des charges budgétisées	31 328,136	29 612,085

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<b>Abonnement des charges budgétisées</b>	<b>31 328,136</b>	<b>29 612,085</b>
Taxes	279,370	1 198,697
Frais bancaires	112,410	121,130
Publication BO CMF	1 506,000	1 204,200
Honoraires CAC	6 781,200	6 781,400
Frais AGO et publications	8 268,477	5 925,871
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 380,600	2 380,600
Autres	0,079	0,187

#### **4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS**

##### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- \* la gestion du portefeuille de la SICAV,
- \* la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- \* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

##### **4-2 Rémunération du dépositaire**

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

##### **4-3 Rémunération des distributeurs :**

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

## 5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

Données par action	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	0,853	3,926	2,494	2,604	2,984
Charges de gestion des placements	- 1,221	- 1,604	- 1,358	- 1,296	- 1,259
<b>Revenu net des placements</b>	<b>- 0,368</b>	<b>2,322</b>	<b>1,136</b>	<b>1,308</b>	<b>1,724</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	- 2,211	- 2,004	- 1,196	- 1,500	- 1,150
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 2,579</b>	<b>0,318</b>	<b>0,059</b>	<b>0,192</b>	<b>0,575</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,095	0,056	0,053	0,078	0,078
<b>Somme capitalisables de l'exercice</b>	<b>- 2,484</b>	<b>0,374</b>	<b>0,112</b>	<b>0,114</b>	<b>0,653</b>
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	0,253	- 11,566	- 2,089	14,447	11,584
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	- 6,303	- 2,057	- 9,020	- 1,158	- 7,383
Frais de négociation de titres	- 0,076	- 0,125	- 0,356	- 0,127	- 0,251
<b>(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.</b>	<b>- 6,126</b>	<b>13,748</b>	<b>6,574</b>	<b>13,162</b>	<b>3,950</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 8,705</b>	<b>13,430</b>	<b>6,515</b>	<b>12,971</b>	<b>4,524</b>
Droits d'entrées et droits de sorties	-	-	-	-	-
<b>Résultats non capitalisables de l'exercice</b>	<b>- 6,126</b>	<b>13,748</b>	<b>6,574</b>	<b>13,162</b>	<b>3,950</b>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,657	3,562	1,010	0,448	1,336
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>- 5,469</b>	<b>10,186</b>	<b>7,584</b>	<b>12,714</b>	<b>2,614</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	0,652	0,359
Valeur liquidative	85,724	93,677	103,489	96,017	84,069
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	2,54%	1,75%	1,23%	1,62%	1,28%
Résultats capitalisables de l'exercice /actif net moyen	-2,96%	0,28%	-0,06%	-0,21%	0,64%
<b>Actif net moyen</b>	<b>1 298 181,731</b>	<b>1 888 739,839</b>	<b>2 485 436,744</b>	<b>1 968 845,714</b>	<b>2 173 405,671</b>
<b>Nombre d'actions au 31/12</b>	<b>14 891</b>	<b>16 481</b>	<b>25 627</b>	<b>21 274</b>	<b>24 156</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 309 546 dinars et un déficit de l'exercice de <129 632> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,34% de l'actif au 31 mars 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,11% de l'actif au 30 Juin 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,69% de l'actif au 30 Septembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,52% de l'actif au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé conformément aux normes professionnelles aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **La conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice**

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions règlementées conclues au cours de l'exercice 2020.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2020, les commissions s'élèvent à 1 298,256 dinars

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI Bourse une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI Bourse une mission de gestionnaire couvrant :

\* la gestion du portefeuille de la SICAV,

\* l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV, \* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

\* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI Bourse prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI Bourse : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2020 à 5 192,960 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI Bourse des conventions de distribution aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI Bourse la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2020, ces commissions s'élèvent à 11 684,131 dinars.

### **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 10 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 11 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Borhen CHEBBI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Mustapha MEDHIOUB et M. Lamjed MBAREK.

**Bilan consolidé  
Arrêté au 31 Décembre 2020  
(Chiffres présentés en milliers de dinars)**

	Notes	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
<b>Actif</b>			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1) 167 386	283 914
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2) 37 982	145 707
AC3	Créances sur la clientèle	(3) 5 831 532	5 498 764
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4) 36 192	57 826
AC5	Portefeuille d'investissement	(5) 244 266	186 781
AC6	Valeurs immobilisées	(7) 66 426	64 488
AC7	Autres actifs	(8) 58 991	60 514
	Actif d'impôt différé	(9) 35 226	31 748
	Titres mis en équivalence	(6) 7 164	-
	<b>Total Actifs</b>	<b>6 485 165</b>	<b>6 329 742</b>
<b>Passif</b>			
PA1	Banque Centrale et CCP	(10) 11	69 322
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(11) 87 415	14 713
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(12) 5 119 096	4 961 701
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(13) 377 450	430 889
PA5	Autres passifs	(14) 177 187	194 384
	Impôt différé Passif	26	26
	<b>Total Passifs</b>	<b>5 761 185</b>	<b>5 671 035</b>
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres	2 642	2 712
	Intérêts des minoritaires dans le résultat	27	(71)
	<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>2 669</b>	<b>2 641</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1	Capital	172 800	172 800
CP2	Réserves	342 796	331 806
CP5	Résultats reportés	140 544	35 153
	Résultats reportés hors modifications comptables	140 544	35 153
CP6	Résultat de l'exercice	65 171	116 307
	<b>Total capitaux propres</b>	<b>(15) 721 311</b>	<b>656 066</b>
	<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>6 485 165</b>	<b>6 329 742</b>

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
**(Chiffres présentés en milliers de dinars)**

		Notes	<b>31 Décembre 2020</b>	<b>31 Décembre 2019</b>
<b>Passifs éventuels</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	<b>(16)</b>	712 863	713 484
HB2	Crédits documentaires	<b>(17)</b>	314 638	295 233
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>1 027 501</b>	<b>1 008 717</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	<b>(18)</b>	160 539	117 328
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>160 539</b>	<b>117 328</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB7	Garanties reçues	<b>(19)</b>	1 840 812	1 661 284
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>1 840 812</b>	<b>1 661 284</b>

**Etat de résultat consolidé**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020**  
**(Chiffres présentés en milliers de dinars)**

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(20)	499 042	525 191
PR2	Commissions (en produits)	(21)	122 985	130 832
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(22)	24 659	36 279
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(23)	16 343	10 985
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>			<b>663 029</b>	<b>703 287</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(24)	(254 397)	(277 685)
CH2	Commissions encourues	(25)	(5 616)	(5 938)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(260 013)</b>	<b>(283 623)</b>
<b>Produit net bancaire</b>			<b>403 016</b>	<b>419 664</b>
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(26)	(67 863)	(43 156)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(27)	(515)	(66)
PR7	Autres produits d'exploitation		19	60
CH6	Frais de personnel	(28)	(144 898)	(133 707)
CH7	Charges générales d'exploitation	(29)	(47 046)	(48 070)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 450)	(11 416)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>130 263</b>	<b>183 309</b>
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		152	157
	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(186)	-
CH11	Impôt sur les bénéfices	(30)	(47 688)	(67 230)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>82 541</b>	<b>116 236</b>
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(17 343)	-
<b>Part de résultat revenant aux minoritaires</b>			<b>27</b>	<b>(71)</b>
<b>Résultat net du groupe</b>			<b>65 171</b>	<b>116 307</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>			<b>65 171</b>	<b>116 307</b>
	Résultat par action (en DT)	(31)	1,886	3,365

**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2020**  
**(Chiffres présentés en milliers de dinars)**

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2020	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2019
<b>Flux d'exploitation</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	643 008	692 402
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(276 609)	(278 383)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	2 893	187
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	3 000	(3 000)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(385 344)	(211 468)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	172 307	269 965
Titres de placement	22 018	(18 470)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(159 662)	(167 482)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(15 586)	25 446
Impôt sur les bénéfices	(73 713)	(61 609)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>(67 690)</b>	<b>247 588</b>
<b>Flux d'investissement</b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	6 676	(2 274)
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(69 560)	(41 542)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(31 582)	(29 939)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(94 465)</b>	<b>(73 756)</b>
<b>Flux de financement</b>		
Emission / Remboursement d'emprunts	(60 187)	27 520
Augmentation / diminution ressources spéciales	377	7 471
Dividendes et autres distributions	(7)	(24 207)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>(59 818)</b>	<b>10 784</b>
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	(221 973)	184 616
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	343 181	158 565
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice</b>	<b>(31)</b>	<b>343 181</b>

## Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020

### 1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

### 2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2020.

### 3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

### 4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

### Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Enterprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société "SOGECAP" à concurrence de 51%.

---

## **5- Principes comptables de présentation et d'évaluation**

### **5.1- Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2020, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

### **5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

#### **5.2.1 Provisions individuelles**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

---

### **5.2.2 Provisions collectives**

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021. Ce changement a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de l'ordre 27.514 KDT au titre de l'exercice 2020. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 61 497 KTND au 31 décembre 2020.

### Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 5.3 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 539 922 KTND au 31/12/2020 contre 478 322 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	359 667	343 804
Provision/Décote de Garantie	76 612	77 705
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	6 273	3 851
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	61 497	28 636
Provision pour dépréciation de titres	5 274	5 234
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 238	5 729
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	460	357
Provision pour passifs et charges	23 745	12 850
<b>Total</b>	<b>539 922</b>	<b>478 322</b>

### 5.4- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	10%
	20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## **5.5- Titres de participation**

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## **5.6- Evaluation des avoirs et dettes en devises**

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## **6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION**

### **6.1 Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2020 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

### **6.2 Soldes et opérations réciproques**

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

### **6.3 Traitement de l'impôt**

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

## **7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES**

### **7.1 Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

### **7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

## **8. Faits saillants de l'exercice liées à la pandémie COVID-19**

I- Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale, en lien avec la pandémie de COVID-19, des mesures ont été prises par les autorités publiques qui se résument comme suit:

1. Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07).

2. Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08).

3. Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 pour la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06). Ce report est à la demande.

4. La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (Circulaire BCT N°2020-05).

5. La suspension, pour toute transaction dont la valeur ne dépasse pas cent (100) dinars, du prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique (Circulaire BCT N°2020-05).

6. La gratuité de délivrance de carte bancaire à tout client titulaire d'un compte, qui en fait la demande.

7. La baisse du taux directeur de 100 Bps passant de 7,75% à 6,75% au cours du mois de mars 2020 et de 50 Bps passant de 6,75% à 6,25% au cours du mois d'octobre 2020.

8. La suspension – à la demande de la BCT – par les banques et les établissements financiers, de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

9. Octroi de nouveaux financements exceptionnels remboursables sur une durée maximale de sept ans dont deux années de grâce et destinés au financement des besoins justifiés du cycle d'exploitation (Circulaire BCT N°2020-12).

10. Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels du secteur touristique et des industries artisanales y compris les sociétés de gestion touristique (Circulaire BCT N°2020-19).

11. Allongement jusqu'à fin septembre 2021 de la période de report, annoncée par la circulaire BCT N°2020-06, des tombées des crédits bancaires (en principal et intérêts) au profit des entreprises et professionnels (Circulaire BCT N°2020-21).

12. La soumission des banques au paiement d'une redevance conjoncturelle de 4% au profit du budget de l'Etat:  
-2% sur le résultat imposable réalisé en 2019 payée en Octobre 2020  
-2% sur le résultat imposable réalisé en 2020.

### **I-Traitement des reports d'échéances de crédits aux particuliers**

En application des Circulaires de la BCT n° 2020-07 et 2020-08, la banque a procédé à la mise en place de nouveaux échéanciers au titre des crédits aux particuliers ayant fait l'objet de report d'échéances avec capitalisation des intérêts conventionnels de la période du moratoire, exclusion faite de tout intérêt ou pénalité de retard.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Les intérêts décomptés durant la période de report -et qui ont été capitalisés- sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré. Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 en C2, C3 et C4, ont été constatés en agios réservés.

## **II-Impact financier des mesures précitées et de la crise de pandémie COVID-19 sur l'activité de l'UIB**

II- Les impacts des mesures précitées sur l'activité de l'UIB au titre de l'exercice 2020 versus les prévisions – déjà validées par le Conseil d'Administration de la Banque tenu le 21 janvier 2020 – se présentent comme suit :

	Réalisé du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020	BUDGET 2020 validé par le CA	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre 2020	Variation Budget 2020 vs Réalisé Décembre en %	Commentaires
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :</b>	<b>662 822</b>	<b>743 818</b>	<b>-80 996</b>	<b>-10,9%</b>	
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	498 675	539 190	-40 515	-7,5%	1. Impact en lien avec la baisse du TMM, soit un effet taux négatif -6,9 MTND 2. Impact en lien avec le retard au niveau de l'activité, soit un effet volume négatif 43,8 MTND <b>vs</b> 3. Impact de +10,2 MTND en marge d'intérêts interbancaire en lien avec une situation de trésorerie plus confortable que prévu engendrée principalement par le retard enregistré sur le déblocage des crédits
PR2- Commissions (en produits)	122 233	149 610	-27 377	-18,3%	1. Impact des mesures prises par la BCT concernant le report des échéances des crédits accordés aux Particuliers -2,1 MTND (commission au titre du règlement des échéances des crédits objet de report) 2. Impact de la suspension de certaines commissions -3,8 MTND (retrait DAB interbancaire, gratuité des paiements TPE inférieures à 100 TND, gratuité de délivrance de cartes pour les clients qui en demandent) 3. Impact de la crise Covid sur le niveau de l'activité des crédits - 11,9 MTND (commissions de mise en place, commissions sur règlements anticipés, commissions sur assurances crédits...) 4. Impact de la baisse de l'activité sur les commissions autres que les crédits -9,6 MTND (Moyens de Paiement, Trade, Engagements Par Signature, comptes, Offres Packs...)
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24 673	39 830	-15 157	-38,1%	1. Impact en lien avec le ralentissement de l'activité change de la Salle des Marchés (soit un retard de -13,4 MTND) suite notamment à la baisse de l'activité commerciale de la banque (entreprises et PME) qui enregistre une reprise difficile et une baisse des opérations Trade 2. Impact en lien avec la suspension des opérations de change manuel jusqu'à fin Mai, soit un retard de - 1,2 MTND
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	17 242	15 189	2 053	13,5%	Impact de la hausse des intérêts sur titres d'investissement suite à la souscription à des nouveaux BTA non prévus initialement au niveau du Budget
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :</b>	<b>-260 630</b>	<b>-272 530</b>	<b>11 900</b>	<b>-4,4%</b>	
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	-254 709	-265 381	10 672	-4,0%	Impact de 10,7 MTND en lien principalement avec la baisse des charges d'intérêts sur les opérations avec la clientèle
CH2 - Commissions encourues	-5 921	-7 149	1 228	-17,2%	Impact Combiné de la baisse des flux internationaux sur les cartes (crise Covid) et de l'effet change suite à l'amélioration du cours du dinar vs hypothèse retenue au niveau du Budget
<b>PRODUIT NET BANCAIRE :</b>	<b>402 192</b>	<b>471 288</b>	<b>-69 096</b>	<b>-14,7%</b>	
PR5/CH4 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-69 974	-46 751	-23 223	49,7%	Impact de la hausse du CNR (32,9 MTND en Décembre 2020 vs 6,3 MTND prévu au niveau du Budget) sur les créances saines (provision collective) en lien avec l'impact de l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire 2021-01, soit un effort additionnel de 27,5 MTND ainsi qu'une aggravation anticipée des impayées et des entrées en défaut impactée par la crise sanitaire du Covid-19
PR6/CH5 - Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs	-585	-220	-364	165,5%	
PR7 - Autres produits d'exploitation	145	0	145	-	
CH6 - Frais de personnel	-143 367	-147 964	4 597	-3,1%	Impact en lien avec l'économie des charges initialement prévues au niveau du budget
CH7 - Charges générales d'exploitation	-46 562	-51 245	4 683	-9,1%	1. Impact des actions d'économie supplémentaires (affranchissement, transport de fond, renégociation des certains contrats de prestation de service, Marketing, Déplacement...) <b>vs</b> 2. Impact de certaines dépenses non prévues initialement et en lien avec la crise sanitaire (Frais médicaux et frais relatifs au renforcement du dispositif de sécurité de la Banque)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions / Immobilisations	-12 393	-13 481	1 088	-8,1%	Décalage dans la réalisation de certains projets d'investissement suite au contexte de la crise sanitaire
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION :</b>	<b>129 457</b>	<b>211 627</b>	<b>-82 170</b>	<b>-38,8%</b>	

**Notes aux états financiers arrêtés au  
31 Décembre 2020**

Chiffres présentés en milliers de dinars

**Notes sur les postes de l'actif**

**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde de 167 386 KTND contre 283 914 KTND au 31/12/2019. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Banque Centrale comptes ordinaires	118 546	235 662
Caisse espèces en dinars	22 292	24 054
Alimentation GAB	14 183	10 500
Remise des fonds à IBS	11 040	9 955
Caisse espèces en devises	1 264	1 889
Espèces en route	214	1 940
CCP et TGT comptes ordinaires	14	15
<b>Sous total</b>	<b>167 553</b>	<b>284 015</b>
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(167)	(101)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>167 386</b>	<b>283 914</b>

**Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 37 982 KTND au 31/12/2020 contre 145 707 KTND au 31/12/2019 et se détaille comme suit:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Placement dinars chez la BCT	25 000	-
Placements chez les correspondants locaux	-	88 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	5 364	6 692
Autres concours	2 960	3 335
Placement devises chez la BCT	4 556	42 952
Créances sur autres établissements financiers	105	4 731
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	-	-
<b>Sous total</b>	<b>37 985</b>	<b>145 710</b>
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(3)	(3)
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>37 982</b>	<b>145 707</b>

### Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2020 un solde de 5 831 532 KTND contre 5 498 764 KTND au 31/12/2019, soit une variation de 332 768 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires débiteurs	363 507	410 617
Autres concours à la clientèle	6 170 932	5 741 266
Crédits sur ressources spéciales	54 161	43 772
<b>Sous total</b>	<b>6 588 600</b>	<b>6 195 655</b>
Agios et intérêts réservés	(259 292)	(246 746)
Provisions sur créances douteuses	(359 667)	(343 804)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(76 612)	(77 705)
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)
<b>Total Créances sur la clientèle</b>	<b>5 831 532</b>	<b>5 498 764</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Provisions sur créances douteuses	(359 667)	(343 804)
Provisions sur décotes de garanties	(76 612)	(77 705)
<b>Total Provisions risque de contrepartie</b>	<b>(436 279)</b>	<b>(421 509)</b>
Provisions à caractère générale dite collective	(61 497)	(28 636)
<b>Total Provisions sur créances sur la clientèle</b>	<b>(497 776)</b>	<b>(450 145)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(189 897)	(185 408)
Intérêts réservés sur consolidations	(9 241)	(9 155)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(5 864)	(6 272)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(41 262)	(35 981)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 524)	(2 300)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(10 495)	(7 622)
<b>Total agios et intérêts réservés</b>	<b>(259 292)</b>	<b>(246 747)</b>
<b>Total Agios et provisions sur clientèle</b>	<b>(757 068)</b>	<b>(696 892)</b>

**Note 4 : Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2020 un solde de 36 192 KTND et se détaillent ainsi :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Autres placements	36 192	39 740
Titres de transactions	-	18 470
Créances rattachées	-	(384)
<b>Autres placements</b>	<b>36 192</b>	<b>57 826</b>

Les titre de placement sont répartis comme suit:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
TITRE DICK	10 000	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	6 000	7 000
TITRE SAOUF	10 192	12 740
TITRE BBM	10 000	10 000
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>36 192</b>	<b>39 740</b>

**Note 5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 244 266 KTND contre 186 781 KTND au 31/12/2019. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Titres d'investissement	210 113	159 497
Titres de participations	45 665	38 247
<b>Sous total</b>	<b>255 778</b>	<b>197 744</b>
Provisions pour dépréciation titres	(5 274)	(5 234)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(6 238)	(5 729)
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>244 266</b>	<b>186 781</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Bons de trésor et assimilables (BTA)	175 658	109 000
Emprunt national	6 000	12 000
Emprunts obligataires	29 921	35 752
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 381	1 430
Créances rattachés sur BTA	(4 796)	226
Créances rattachés sur emprunt national	196	394

Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 753	695
<b>Total Titres d'investissement</b>	<b>210 113</b>	<b>159 497</b>

### Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net de la société UIB Assurances et qui accuse à la date de clôture un solde de 7 164 KTND.

### Note 7 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 66 426 KTND contre 64 488 KTND au 31/12/2019. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<b>V. Brute au 31/12/2019</b>	<b>Acquis</b>	<b>Cessions</b>	<b>Reclassement</b>	<b>V. Brute au 31/12/2020</b>	<b>Amort. Cumulé 31/12/2020</b>	<b>VCN au 31/12/2020</b>
Logiciels informatiques	27 737	2 812	(1 283)	1 056	30 322	(16 451)	13 871
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	-	-	9 792	(9 792)	-
Autre matériel informatique	31 545	1 622	-	341	33 508	(27 603)	5 905
Immeubles d'exploitation	16 177	-	-	-	16 177	(5 462)	10 715
Immeubles hors exploitation	736	-	-	-	736	(244)	492
Agencement aménagement installation	72 916	1 665	(15 697)	950	59 834	(39 838)	19 996
Terrains	3 523	-	-	-	3 523	-	3 523
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(253)	24
Matériel roulant	4 193	110	(275)	-	4 028	(2 558)	1 470
Matériel et mobilier de bureau	14 107	451	-	-	14 558	(11 997)	2 561
Equipements logements de fonction	108	-	-	-	108	(108)	-
Immobilisations incorporelles en cours	674	2 843	-	(636)	2 881	-	2 881
Immobilisations corporelles en cours	1 736	4 864	-	(1 711)	4 889	-	4 889
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	-	-	18	(18)	-
Autres immobilisations corporelles	27	-	-	-	27	-	27
<b>TOTAL</b>	<b>183 638</b>	<b>14 367</b>	<b>(17 255)</b>	<b>-</b>	<b>180 750</b>	<b>(114 324)</b>	<b>66 426</b>

	Amort. Cumulé 31/12/2019	Dotation	Reprise	Sortie	Reclassement	Amort. Cumulé 31/12/2020
Logiciels informatiques	(14 811)	(2 847)	1 207	-	-	(16 451)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	-	-	-	(9 792)
Autre matériel informatique	(24 290)	(3 313)	-	-	-	(27 603)
Immeubles d'exploitation	(5 147)	(315)	-	-	-	(5 462)
Immeubles hors exploitation	(233)	(11)	-	-	-	(244)
Agencement aménagement installation	(50 744)	(4 791)	15 697	-	-	(39 838)
Fonds de commerce	(248)	(5)	-	-	-	(253)
Matériel roulant	(2 257)	(590)	-	289	-	(2 558)
Matériel et mobilier de bureau	(11 503)	(494)	-	-	-	(11 997)
Equipements logements de fonction	(107)	(1)	-	-	-	(108)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
<b>TOTAL</b>	<b>(119 150)</b>	<b>(12 367)</b>	<b>16 904</b>	<b>289</b>	<b>-</b>	<b>(114 324)</b>

#### **Note 8 : Autres Actifs**

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 58 991 KTND au 31/12/2020 contre 60 514 KTND au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Action en défense	3 335	3 299
Divers autres actifs	10 072	9 952
Comptes d'attente et de régularisation actifs	21 962	21 500
Etat impôts et taxes	1 272	1 182
Crédits aux personnels	19 148	20 470
Créances prises en charge par l'Etat	3 492	4 364
<b>Sous total Autres actifs</b>	<b>59 281</b>	<b>60 767</b>
Provisions sur autres actifs	(290)	(253)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>58 991</b>	<b>60 514</b>

#### **Note 9 : Actif d'impôt différé**

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2020, 35 226 KTND contre 31 748 KTND au 31/12/2019. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

## Notes sur les postes du passif

### Note 10 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde de 11 au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
Banque Centrale comptes ordinaires passif	11	-
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	69 000
Dettes rattachés BCT	-	322
<b>Total Banque Centrale et CCP</b>	<b>11</b>	<b>69 322</b>

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 87 415 KTND contre 14 713 KTND au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	84 316	14 515
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	6
Dettes rattachés sur les étab bancaires	19	4
Autres sommes dues	3 080	188
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>87 415</b>	<b>14 713</b>

### Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 119 096 KTND au 31/12/2020 contre 4 961 701 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	1 556 165	1 521 610
Comptes d'épargne	1 786 049	1 612 333
Comptes à terme et bons de caisse	1 602 827	1 663 055
Fonds gérés pour compte	13 508	13 477
Certificats de dépôts	58 690	55 400
Autres dépôts et avoirs	101 857	95 826
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>5 119 096</b>	<b>4 961 701</b>

### Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 377 450 KTND au 31/12/2020 contre 430 889 KTND au 31/12/2019 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	102 488	140 288
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	26 446	26 082

Dette rattachée ressources spéciales	6 666	8 930
Emprunt en devises	201 850	215 589
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>377 450</b>	<b>430 889</b>

#### Note 14 : Autres passifs

	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour passifs et charges	23 745	12 851
Provision sur engagement hors bilan	6 273	4 007
Sommes dues au personnel	31 304	22 426
Charges provisionnées pour congé à payer	5 220	4 682
Cotisation CNSS	6 403	5 904
Provision sur chèques certifiés	11 436	13 712
Saisies arrêts clients	11 834	9 120
Fournisseurs factures à payer	3 459	5 926
Comptes d'attente et de régularisation passif	41 001	52 951
Valeurs exigibles après encaissement	21 975	27 800
Etat impôts et taxes	14 537	35 005
<b>Total Autres passifs</b>	<b>177 187</b>	<b>194 384</b>

### Notes sur les capitaux propres

#### Note 15 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élèvent à 721 311 KTND au 31 Décembre 2020 contre 656 066 KTND au 31 Décembre 2019, soit une variation 65 245 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves (*)	Fonds social (*)	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2019</b>	<b>172 800</b>	<b>36 365</b>	<b>17 280</b>	<b>189 301</b>	<b>13 916</b>	<b>24 800</b>	<b>454 462</b>	<b>109 357</b>	<b>563 819</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		22 980		85 377	1 000		109 357	(109 357)	
Distribution de dividendes		(24 192)		(14)			(24 206)		(24 206)
Autres Reclassements		-		(243)	389		146		146
Part du groupe dans le résultat		-						116 307	116 307
<b>Situation à l'ouverture de l'exercice 2020</b>	<b>172 800</b>	<b>35 153</b>	<b>17 280</b>	<b>274 421</b>	<b>15 305</b>	<b>24 800</b>	<b>539 759</b>	<b>116 307</b>	<b>656 066</b>
Affectation du résultat de l'exercice N-1		105 391		9 916	1 000		116 307	(116 307)	
Distribution de dividendes		-		(6)			(6)		(6)
Part du groupe dans		-						65 171	65 171

le résultat									
Reclassement / Fonds social	-			80		80			80
<b>Situation à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>172 800</b>	<b>140 544</b>	<b>17 280</b>	<b>284 337</b>	<b>16 380</b>	<b>24 800</b>	<b>656 140</b>	<b>65 170</b>	<b>721 310</b>

## Notes sur l'état des engagements hors bilan

### Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 712 863 KTND au 31/12/2020 contre 713 484 KTND au 31/12/2019. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	447 356	472 822
Avals donnés en devises	34 995	35 210
Cautions émises en faveur de la clientèle	223 784	202 051
Avals donnés en dinars	6 728	3 401
<b>Total Cautions, avals et autres garanties données</b>	<b>712 863</b>	<b>713 484</b>

### Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 314 638 KTND au 31/12/2020 contre 295 233 KTND au 31/12/2019. Le solde se détaille ainsi :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Ouverture de Credoc import confirmé	194 398	210 764
Ouverture Credoc import non confirmé	44 923	83 085
<b>Sous total credoc import</b>	<b>239 321</b>	<b>293 849</b>
Confirmation de Credoc export	75 080	1 100
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	237	284
<b>Sous total credoc export</b>	<b>75 317</b>	<b>1 384</b>
<b>Total Crédits documentaires</b>	<b>314 638</b>	<b>295 233</b>

### Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 160 539 KTND au 31/12/2020 contre 117 328 KTND au 31/12/2019.

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Engagements de financements donnés aux clientèles	160 539	117 328
<b>Total Engagements de financements donnés</b>	<b>160 539</b>	<b>117 328</b>

**Note 19 : Garanties reçues**

Les garanties reçues représentent un solde de 1 840 812 KTND au 31/12/2020 contre 1 661 284 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Garanties reçues de l'Etat	99 734	94 396
Garanties reçues des autres établissements de crédit	639 365	563 840
Compagnies d'assurance	200	222
Garanties reçues de la clientèle	1 087 960	983 888
Garantie ARIZ	13 553	18 938
<b>Total Garanties reçues</b>	<b>1 840 812</b>	<b>1 661 284</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 639 365 KTND au 31/12/2020 contre 563 840 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	447 356	472 823
Garanties données par la Société Générale	-	235
Garanties reçues des correspondants étrangers	69 367	67 992
Confirmation banque Credoc export	75 317	1 383
Garanties reçues des correspondants locaux	47 325	21 407
<b>Total Garanties reçues des autres établissements de crédit</b>	<b>639 365</b>	<b>563 840</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 087 960 KTND au 31/12/2020 contre 983 888 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit:

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Garanties hypothécaires	1 026 100	923 544
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	61 860	60 344
<b>Total Garanties reçues de la clientèle</b>	<b>1 087 960</b>	<b>983 888</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 99 734 KTND au 31/12/2020 contre 94 396 KTND au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Autres garanties reçues de l'Etat	55 206	52 283
SOTUGAR	23 420	20 596
FNG et FOPRODI	21 108	21 517
<b>Total Garanties reçues de l'Etat</b>	<b>99 734</b>	<b>94 396</b>

### **Opérations en devises**

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Achat au comptant	15 030	18 603
Vente au comptant	14 998	18 907

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Achat à terme	132 493	115 433
Vente à terme	129 440	109 070

## **Notes sur l'état de résultat**

### **Note 20 : Intérêts et revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 499 042 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	11 275	7 737
Opérations avec la clientèle	468 941	501 658
Autres intérêts et revenus assimilés	18 826	15 796
<b>Total Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>499 042</b>	<b>525 191</b>

**Note 21 : Commissions perçues**

Les commissions totalisent 122 985 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Commissions sur comptes	25 755	23 908
Commissions sur opérations de caisse	1 556	2 039
Commissions sur crédits	33 560	39 728
Commissions sur monétique banque à distance	33 599	32 923
Autres commissions	9 338	10 246
Commissions sur moyens de paiement	9 656	10 247
Autres produits sur services financiers	9 521	11 741
<b>Total Commissions (en produits)</b>	<b>122 985</b>	<b>130 832</b>

**Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 24 659 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Gain net sur titres de placement	815	1 171
Gain net sur opérations de change	23 844	35 108
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>24 659</b>	<b>36 279</b>

**Note 23 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 16 343 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Intérêts sur autres titres d'investissement	4 067	1 413
Intérêts sur obligations	134	205
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	88	101
Intérêts sur bons de trésor assimilables	10 820	7 567
Intérêts sur emprunt national	541	910
Intérêt sur titres d'investissement SICAR	693	789
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>16 343</b>	<b>10 985</b>

**Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 254 397 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Opérations avec la clientèle	221 056	231 995

Emprunts et ressources spéciales	26 560	27 881
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 178	14 452
Autres intérêts et charges	603	3 357
<b>Total Intérêts courus et charges assimilées</b>	<b>254 397</b>	<b>277 685</b>

**Note 25 : Commissions encourues**

Les commissions encourues totalisent 5 616 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Commissions monétiques	4 542	4 535
Redevances et prestations	250	346
Autres commissions	215	392
Rémunération du fonds géré SICAR	(5)	17
Frais de confection carnet de chèques	111	117
Frais télégrammes télex	149	198
Règlement télécom SMS Banking	354	333
<b>Total Commissions encourues</b>	<b>5 616</b>	<b>5 938</b>

**Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 67 863 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Cout net du risque clientèle	62 300	43 368
Cout net du risque divers	5 563	(212)
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>67 863</b>	<b>43 156</b>

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

<b>Cout net du risque clientèle</b>	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Dotations aux provisions collectives	32 860	4 647
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	39 098	57 494
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(8 845)	(11 478)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(1 093)	(4 141)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	2 292	697
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(26)	(2 033)
Pertes non couvertes de contrepartie	125	282
Pertes couvertes de contrepartie	1 216	6 057
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 216)	(6 053)

Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(4)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(2 326)	(810)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 326	810
Recouvrement sur créances passées par perte	(8)	(14)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(2 103)	(2 086)
<b>Total Cout net du risque clientele</b>	<b>62 300</b>	<b>43 368</b>

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 742	677
Reprises sur provisions pour risques et charges	(139)	(105)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(240)	(482)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	343	87
Perte sur éléments hors exploitation	236	458
Gain sur éléments hors exploitation	(2 680)	(1 242)
Perte sur autres éléments d'exploitation	301	395
<b>Total Cout net du risque divers</b>	<b>5 563</b>	<b>(212)</b>

**Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 515 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Dotation aux provisions sur titres de participation	(79)	-
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(512)	(83)
Plus-value cession titres d'investissement	(3)	-
Reprise de provisions sur titres de participation	4	9
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	75	8
<b>Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>	<b>(515)</b>	<b>(66)</b>

**Note 28: Frais de personnel**

Les frais de personnel totalisent 144 898 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Rémunération du personnel	109 412	100 016
Charges sociales	27 124	25 151
Autres charges de personnel	5 081	5 241
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	3 284	3 302

Reprise provision sur indemnité fin de carrière	(3)	(3)
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>144 898</b>	<b>133 707</b>

**Note 29 : Charges générales d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 47 046 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Travaux fournitures et services extérieurs	29 253	27 174
Frais divers de gestion	17 793	20 896
<b>Total Charges générales d'exploitation</b>	<b>47 046</b>	<b>48 070</b>

Les travaux et services extérieurs totalisent 29 253 KTND au 31/12/2020 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Loyers commerciaux	3 933	3 806
Maintenance logiciel informatique	3 672	3 786
Autres services extérieurs	775	1 096
Assurance globale banque	769	1 304
Entretien et nettoyage immeubles	636	613
Honoraires commissaires aux comptes	436	427
Maintenance matériel informatique	1 125	413
Loyer personnel logements de fonction	309	275
Assurance immeubles et voitures	510	481
Gardiennage et surveillance	1 408	605
Frais judiciaires	409	280
Rémunération d'intermédiaires	755	677
honoraires service assistance Société Générale	8	2
Sous-traitance archives	162	167
Sous- traitance informatique	28	28
Entretien et réparation divers	441	113
Fond de garantie de dépôts bancaire	13 877	13 101
<b>Total Travaux fournitures et services extérieurs</b>	<b>29 253</b>	<b>27 174</b>

### Note 30 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 47 688 KTND se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Impôt courant	51 167	66 800
Impôt différé	(3 479)	430
<b>Total</b>	<b>47 688</b>	<b>67 230</b>

### Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2020, est de 1,886 DT.

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Résultat de la période	65 171	116 307
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
<b>Résultat par action en DT</b>	<b>1,886</b>	<b>3,365</b>

Le résultat par action ainsi déterminé 2020 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

### Notes sur l'état de flux de trésorerie

#### Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2020 un solde de 121 208 KTND contre 343 181 KTND au 31/12/2019 se détaillant ainsi:

	<b>au 31/12/2020</b>	<b>au 31/12/2019</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	167 553	284 015
Créances sur les établissements bancaires et financiers	37 982	142 686
Emprunts auprès de la banque centrale	(11)	(69 000)
Dépôts des établissements bancaires	(84 316)	(14 514)
Dépôts des établissements financiers	-	(6)
<b>Total</b>	<b>121 208</b>	<b>343 181</b>

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités. Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

#### Note 33: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04 mars 2021.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires, de l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

## **Rapport sur les états financiers consolidés**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 20 avril 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 721 311 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 65 171 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### **3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios**

##### Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 622 027 KTND et représentent 94% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

##### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.

- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

### 3.2 Classification des créances et estimation des provisions

#### Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2020, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 504 205 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

#### Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouter des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

### 4. Paragraphes d'observation

**a-** Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 8. « Faits saillants de l'exercice liés à la pandémie COVID-19 » qui décrit les événements liés à la crise sanitaire du COVID-19, les mesures prises par les autorités publiques à cet égard et leurs impacts sur l'activité de la société mère « UIB » ainsi que les traitements comptables relatifs au report des échéances de crédits accordés aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-07 et n°2020-08.

**b-** Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société mère « UIB » a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « Provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 27 514 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élève à 61 497 KTND.

c- La société mère « UIB » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les impôts, droits et taxes, relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018, dont les résultats ont été notifiés le 29 décembre 2020, réclamant à la banque un complément d'impôts et taxes de 15 548 KTND, dont 5 982 KTND de pénalités.

La société mère a formulé son opposition aux résultats de ladite vérification, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux.

A ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 7 500 KTND au 31 décembre 2020.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 04 Mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures

d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

**Tunis, le 22 mars 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**FINOR  
Mustapha MEDHIOUB**

**Tunisie Audit & Conseil  
Lamjed MBAREK**